

BNP Paribas

Document de référence 2014

Chapitre 2 : gouvernement d'entreprise
(extraits)

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Présentation

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean LEMIERRE

Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (depuis le 1^{er} décembre 2014)

Né le 6 juin 1950

Dates de début et de fin de mandat : 1^{er} décembre 2014⁽¹⁾ – AG 2017

Date du 1^{er} mandat : 1^{er} décembre 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 2 945

Adresse professionnelle :

3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration
Titulaire d'une licence en Droit

**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées
du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas^(*), Président du Conseil d'administration
Bank Gospodarki Zywnosciowej (BGZ)⁽¹⁾ (Pologne),
administrateur

TEB Holding AS (Turquie), administrateur

Autres⁽¹⁾

Centre d'Études Prospectives et d'Informations
Internationales (CEPII), Président

Institute of International Finance (IIF), membre

International Advisory Board d'Orange, membre

International Advisory Council de China Development Bank
(CDB), membre

International Advisory Council de China Investment
Corporation (CIC), membre

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

(**) Cooptation dont la ratification sera proposée à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.

Baudouin PROT**Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)**

Né le 24 mai 1951

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – 1^{er} décembre 2014Date du 1^{er} mandat : 7 mars 2000Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 146 129

Adresse professionnelle :

3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE**Études**

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), Président du Conseil d'administration**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Kering^(*), administrateurLafarge^(*), administrateurVeolia Environnement^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

Kering, membre du Comité des nominations

Lafarge, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité stratégie, développement et développement durable

Autres⁽¹⁾

Institute of International Finance (IIF), administrateur

International Advisory Panel de la Monetary Authority of

Singapour (MAS), membre

International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai, membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :**Président du Conseil d'administration** de

BNP Paribas

Administrateur : Kering, Veolia Environnement, Lafarge, Pargesa Holding SA (Suisse), Institute of InternationalFinance (IIF)
Président : International Monetary Conference (IMC)**Membre** : International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapour (MAS), International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai**2012 :****Président du Conseil d'administration** de

BNP Paribas

Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Lafarge, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse), Institute of

International Finance (IIF)

Président : International Monetary Conference (IMC)
Membre : International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapour (MAS), International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai**2011 :****Président du Conseil****d'administration** de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)**Administrateur** : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)**Membre** : Vice-Président de l'IMC (The International Monetary Conference), Institute of International Finance (IIF), International Advisory Panel de la MAS (Monetary Authority of Singapour)**2010 :****Administrateur Directeur****Général** de BNP Paribas**Administrateur** : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)**Membre** : Comité Exécutif de la

Fédération Bancaire Française

(1) Au 30 novembre 2014.

(*) Société cotée.

Michel PÉBEREAU**Fonction principale : Président d'Honneur de BNP Paribas**

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015*Date du 1^{er} mandat* : 14 mai 1993*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*⁽¹⁾ : 181 772*Adresse professionnelle* :3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas,**y compris étrangères**Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie – BMCI^(*) (Maroc), Vice-Président et membre du Conseil de surveillanceBNP Paribas^(*), Président d'Honneur, administrateur

BNP Paribas (Suisse) SA, administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresAirbus^(*) (Pays-Bas), administrateur

ESL Network (SAS), Président du Conseil stratégique (organe consultatif)

M.J.P. Conseil (Sarl), gérant

Pargesa Holding SA^(*) (Suisse), administrateur

Paris fait son cinéma (SAS), associé

Total SA^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés du Conseil d'administration de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Airbus, membre du Comité d'audit

Total SA, Président du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Académie des Sciences morales et politiques, membre

CCF (devenu HSBC France), Président d'Honneur

Centre des Professions Financières, Président

Centre National Éducation Économie (CNEE), représentant du Président du Medef

Cercle Jean-Baptiste Say, membre du Comité de parrainage

Club des partenaires de TSE, Président

Collège des Bernardins, membre du Comité de parrainage

Fondation ARC, Président du Conseil d'administration

Fondation BNP Paribas, Président

Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE, membre du Conseil d'administration

Fondation Nationale des Sciences Politiques, membre

Institut de l'entreprise, Président d'Honneur et membre du Conseil d'orientation

Institut Vaucanson, Président du Conseil stratégique

Medef, membre du Conseil d'orientation stratégique

Michel PÉBEREAU

Fonction principale : Président d'Honneur de BNP Paribas

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :	2012 :	2011 :	2010 :
Président d'Honneur de BNP Paribas Administrateur : Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc) Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette Président : Fondation BNP Paribas Président d'Honneur : CCF (devenu HSBC France), Institut Aspen, Institut de l'entreprise Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil de surveillance et Conseil d'orientation de l'Institut Aspen, Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Conseil d'administration de la Fondation ARC	Président d'Honneur de BNP Paribas Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc) Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette Président : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Fondation BNP Paribas Président d'Honneur : CCF (devenu HSBC France), Conseil de surveillance de l'Institut Aspen, Institut de l'entreprise Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Fondation ARC	Président d'Honneur de BNP Paribas (à compter du 1 ^{er} décembre 2011) Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc) Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette Président : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris Président d'Honneur : CCF (devenu HSBC France) Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)	Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc) Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette Président : European Financial Round Table, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Institut de l'entreprise Président d'Honneur : CCF (devenu HSBC France) Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee of the Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

Jean-Laurent BONNAFÉ**Fonction principale : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas**

Né le 14 juillet 1961

*Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016**Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010**Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 80 385⁽²⁾**Adresse professionnelle :*3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), Administrateur Directeur Général

BNP Paribas Fortis (Belgique), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresCarrefour^(*), administrateur**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ingénieur en chef des Mines

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2013 :****Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique)**2012 :****Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique), Erbé SA (Belgique)**2011 :****Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011)
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique)**2010 :****Directeur Général délégué et Administrateur :** BNP Paribas
Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)
Président : Comité de direction et Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis (Belgique)
Chief Executive Officer : BNP Paribas Fortis (Belgique)*(1) Au 31 décembre 2014.**(2) Dont 17 840 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.**(*) Société cotée.*

Pierre André de CHALENDAR**Fonction principale : Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 12 avril 1958

*Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015**Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2012**Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 000**Adresse professionnelle :*Les Miroirs
92096 LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Compagnie de Saint-Gobain^(*), Président-Directeur Général

GIE SGPM Recherches, administrateur

Saint-Gobain Corporation, administrateur

Veolia Environnement^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité des rémunérations

Compagnie de Saint-Gobain, membre du Comité stratégique

Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et développement durable et du Comité des nominations

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2013 :****Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain
Président : Verallia
Administrateur : BNP Paribas, Veolia Environnement, Saint-Gobain Corporation, GIE SGPM Recherches**2012 :****Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain
Président : Verallia
Administrateur : BNP Paribas, Veolia Environnement, Saint-Gobain Corporation, GIE SGPM Recherches*(1) Au 31 décembre 2014.**(*) Société cotée.*

Monique COHEN**Fonction principale : Directeur associé d'Apax France**

Née le 28 janvier 1956

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017*Date du 1^{er} mandat* : 12 février 2014 ratifié par l'Assemblée

Générale du 14 mai 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 9 620*Adresse professionnelle* :

1, rue Paul-Cézanne

75008 PARIS,

FRANCE

Études

Ancienne élève de l'École Polytechnique

Titulaire d'une maîtrise en Mathématiques

Titulaire d'une maîtrise en Droit des affaires

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Altamir Gérance SA, Directeur Général délégué

Fabadari SCI, gérant

Hermès, Vice-Président du Conseil de surveillance

JC Decaux, membre du Conseil de surveillance

Proxima Investissement SA (Luxembourg), Président du Conseil

d'administration

Safran, administrateur

Mandats exercés au titre de la fonction principale

Apax Partners MidMarket SAS, membre du Conseil d'administration

Trocadero Participations II SAS, Président

Trocadero Participations SAS, Président du Conseil de surveillance

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés**françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations

Hermès, Président du Comité d'audit et des risques

JC Decaux, membre du Comité d'audit

Safran, membre du Comité d'audit et des risques

Autres⁽¹⁾Global Project SAS, membre du Comité spécial (consultatif)

*(1) Au 31 décembre 2014.**(*) Société cotée.*

Marion GUILLOU**Fonction principale : Président d'Agreenium**

Née le 17 septembre 1954

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016*Date du 1^{er} mandat* : 15 mai 2013*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*⁽¹⁾ : 600*Adresse professionnelle* :

147, rue de l'Université

75007 PARIS,

FRANCE

Études

Ancienne Élève de l'École Polytechnique

Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Docteur en Sciences des aliments

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Agreenium (établissement public), Président

Apave, administrateur

CGIAR (organisation internationale), administrateur

Imerys^(*), administrateurVeolia Environnement^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés****françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

CGIAR, Président du Comité des nominations et de l'évaluation

Imerys, membre du Comité des nominations et des rémunérations

Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et

développement durable et du Comité des nominations

Autres⁽¹⁾

Fondation Nationale de Sciences Politiques (FNSP), membre du

Conseil d'administration

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :**Président** d'Agreenium**Administrateur** : BNP Paribas,

Apave, CGIAR, Imerys, Veolia

Environnement

*(1) Au 31 décembre 2014.**(*) Société cotée.*

Denis KESSLER

Fonction principale : Président-Directeur Général de SCOR SE

Né le 25 mars 1952

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 2 684

Adresse professionnelle :

5, avenue Kléber

75016 PARIS,

FRANCE

Études

Agrégé de Sciences économiques

Agrégé de Sciences sociales

Docteur d'État en Sciences économiques

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Invesco Ltd^(*) (États-Unis), administrateur

SCOR SE^(*), Président-Directeur Général

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité des comptes

SCOR SE, Président du Comité stratégique

Autres⁽¹⁾

Association de Genève, membre du Conseil d'administration

Association Le Siècle, membre du Conseil d'administration

Conference Board, Global counsellor

Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable

(LabexFCD), membre du Conseil

Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board,

membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :

Président-Directeur Général de SCOR SE

Administrateur : BNP Paribas, Dassault Aviation, Invesco Ltd (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD), Global counsellor du Conference Board

2012 :

Président-Directeur Général de SCOR SE

Administrateur : BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD)

2011 :

Président-Directeur Général de SCOR SE

Administrateur : BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board

2010 :

Président-Directeur Général de SCOR SE

Administrateur : BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances
Président : Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

Jean-François LEPETIT**Fonction principale : Administrateur de sociétés**

Né le 21 juin 1942

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017*Date du 1^{er} mandat* : 5 mai 2004*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*⁽¹⁾ : 9 167*Adresse professionnelle* :

30, boulevard Diderot

75572 PARIS CEDEX 12,

FRANCE

Études

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales

Licencié en droit

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Shan SA, administrateur

Smart Trade Technologies SA, administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et membre du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), membre du Board

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :**Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)**2012 :****Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)**2011 :****Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)**2010 :****Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)*(1) Au 31 décembre 2014.**(*) Société cotée.*

Christophe de MARGERIE †**Fonction principale : Président-Directeur Général de la société Total S.A.**

Né le 6 août 1951 – Décédé le 20 octobre 2014

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – 20 octobre 2014*Date du 1^{er} mandat* : 15 mai 2013*Adresse professionnelle* :

2, place Jean-Millier

LA DEFENSE 6

92078 LA DÉFENSE CEDEX,

FRANCE

Études

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Shtokman Development AG (Suisse), administrateur

Total SA^(*), administrateur et Président-Directeur Général**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Total SA, Président du Comité stratégique

Autres⁽¹⁾

Institut du Monde Arabe, administrateur

*(1) Au 20 octobre 2014.**(*) Société cotée.*

Nicole MISSON**Fonction principale : Conseiller de clientèle Particuliers**

Née le 21 mai 1950

Dates de début et de fin de mandat : élue titulaire par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2012 – 15 février 2015*Date du 1^{er} mandat* : 1^{er} juillet 2011*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*⁽¹⁾ : 1 937⁽²⁾*Adresse professionnelle* :32, rue de Clignancourt
75018 PARIS,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾CPH PARIS, conseiller prud'homme section Encadrement
Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours),
membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :Conseiller prud'homme section
Encadrement CPH PARIS,
Administrateur : BNP Paribas
Membre : Commission paritaire
de la Banque
(AFB – formation recours)**2012 :**Conseiller prud'homme section
Encadrement CPH PARIS,
Administrateur : BNP Paribas
Membre : Commission paritaire
de la Banque
(AFB – formation recours)**2011 :**Conseiller prud'homme section
Encadrement CPH PARIS,
Administrateur : BNP Paribas
Membre : Commission paritaire
de la Banque
(AFB – formation recours)*(1) Au 31 décembre 2014.**(2) Dont 1 763 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.**(*) Société cotée.*

Thierry MOUCHARD**Fonction principale : Chargé de fonctions administratives service Transactions clientèle**

Né le 4 juillet 1960

Dates de début et de fin de mandat : 16 février 2012 (date à laquelle M. Thierry MOUCHARD devient titulaire à la suite de son élection par les salariés) – 15 février 2015*Date du 1^{er} mandat* : 16 février 2012*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*⁽¹⁾ : 10*Adresse professionnelle* :41, boulevard du Maréchal-Foch 49000 ANGERS,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :**Administrateur** : BNP Paribas**2012 :****Administrateur** : BNP Paribas*(1) Au 31 décembre 2014.**(*) Société cotée.*

Laurence PARISOT**Fonction principale : Vice-Président du Directoire de Ifop SA**

Née le 31 août 1959

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 755

Adresse professionnelle :

Immeuble Millénaire

235, rue de la Gare

75019 Paris,

FRANCE

Études

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Titulaire d'une maîtrise de Droit Public de l'Université de Nancy II

Titulaire d'un DEA d'études politiques de l'IEP

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**EDF^(*), administrateur

Ifop SA, Vice-Président du Directoire

Mandats dont la démission est postérieure au 31 décembre 2014^()**Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)^(*),
membre du Conseil de surveillance
Fives, administrateur**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise
et des nominationsCompagnie Générale des Établissements Michelin (SCA),
membre du Comité des rémunérations^(**)

EDF, membre du Comité d'audit et du Comité stratégique

Autres⁽¹⁾

Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol, Président

Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), membre

European Council for Foreign Relations, membre

Mouvement des Entreprises de France (Medef), Président

d'Honneur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :	2012 :	2011 :	2010 :
Vice-Président du Directoire de Ifop SA	Vice-Président du Directoire de Ifop SA	Vice-Président du Directoire de Ifop SA	Vice-Président du Directoire de Ifop SA
Président d'honneur du Mouvement des Entreprises de France (Medef)	Président : Mouvement des Entreprises de France (Medef)	Président : Mouvement des Entreprises de France (Medef)	Président : Mouvement des Entreprises de France (Medef)
Administrateur : BNP Paribas, Coface SA, Fives	Administrateur : BNP Paribas, Coface SA	Administrateur : BNP Paribas, Coface SA	Administrateur : BNP Paribas, Coface SA
Membre du Conseil de surveillance : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	Membre du Conseil de surveillance : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	Membre du Conseil de surveillance : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	Membre du Conseil de surveillance : Michelin

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

(**) Le Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA), le 18 février 2015, a acté la démission de Mme Laurence Parisot de ses fonctions de membre, avec effet le 24 juillet 2015.

Le Conseil de surveillance de la société Fives a acté la démission de Mme Laurence Parisot de ses fonctions de membre avec effet le 6 février 2015.

Hélène PLOIX**Fonction principale : Président de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)**

Née le 25 septembre 1944

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014

Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 609

Adresse professionnelle :

162, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS,

FRANCE

Études

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Diplômée de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (Insead)

Titulaire d'une licence de droit et d'une licence d'anglais

Titulaire d'un Master of arts in public administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Ferring SA (Suisse), administrateur

Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey), administrateur

Hélène Ploix SARL, gérant

Hélène Marie Joseph SARL, gérant

Lafarge^(*), administrateur

Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Store Electronic Systems, représentant permanent

Publicis Groupe^(*), membre du Conseil de surveillanceSofina^(*) (Belgique), administrateur

Sogama Crédit Associatif, Président

Sorepe Société Civile, gérant

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations

Publicis Groupe, membre du Comité stratégique et des risques et du Comité d'audit

Sofina, Président du Comité d'audit

Autres⁽¹⁾

Membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :**Président** de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)**Administrateur** : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique), Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey)**Représentant permanent** : Pechel Industries Partenaires (SAS) : Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems**Membre du Conseil de surveillance** : Publicis Groupe,**Gérant** : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile**Membre** : Institut Français des Administrateurs (IFA)**2012 :****Président** de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)**Administrateur** : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique), Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey)**Représentant permanent** : Pechel Industries Partenaires (SAS) : Ypso Holding (Luxembourg), Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems (France)**Membre du Conseil de surveillance** : Publicis Groupe, Goëmar Développement, Laboratoires Goëmar**Gérant** : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile**Membre** : Institut Français des Administrateurs (IFA), Organisation Métrologique Mondiale (OMM)**2011 :****Président** de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)**Administrateur** : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique)**Représentant permanent** : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg), Goëmar Développement (France), Laboratoires Goëmar (France), Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems (France)**Membre du Conseil de surveillance** : Publicis Groupe**Gérant** : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile, Goëmar Holding (Luxembourg)**Membre** : Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies (jusqu'à fin 2011), Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Institut Français des Administrateurs**2010 :****Président** de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)**Administrateur** : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs**Représentant permanent** : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg)**Membre du Conseil de surveillance** : Publicis Groupe**Gérant** : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile**Membre** du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies, Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

⁽¹⁾ Au 14 mai 2014.^(*) Société cotée.

Daniela SCHWARZER

Fonction principale : Professeur-chercheur à l'Institut des Études européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins (Bologne et Washington) ; Directeur des programmes européens du German Marshall Fund, think tank transatlantique (Berlin)

Née le 19 juillet 1973

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017

Date du 1^{er} mandat : 14 mai 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 200

Adresse professionnelle :

Neue Strasse 5,
14163 BERLIN,
ALLEMAGNE

Mandats⁽¹⁾ **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas^(*), administrateur

Autres

Association Notre Europe – Institut Jacques Delors,
membre du Conseil d'administration
Fondation Europe Unie (Hambourg), membre du Conseil
d'administration

Études

Titulaire d'un doctorat en Économie politique
de l'Université Libre de Berlin

Titulaire d'une maîtrise de Science politique et Titulaire d'une
maîtrise de Linguistique de l'Université de Tübingen

(1) *Au 31 décembre 2014.*

(*) *Société cotée.*

Michel TILMANT**Fonction principale : Gérant de Strafin sprl (Belgique)**

Né le 21 juillet 1952

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016*Date du 1^{er} mandat* : 12 mai 2010

(M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 500*Adresse professionnelle* :

Rue du Moulin 10

B-1310 LA HULPE,

BELGIQUE

Études

Diplômé de l'Université de Louvain

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères****Groupe Foyer** :

CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), administrateur délégué

Foyer SA (Luxembourg), administrateur

Groupe Lhoist SA (Belgique), administrateur**Groupe Guardian** :

Ark Life Ltd (Irlande), administrateur

Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Holdings Limited (Jersey), administrateur

NBGB SA^(**) (Belgique), administrateurSofina SA^(*) (Belgique), administrateur

Strafin sprl (Belgique), gérant

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Guardian, Président du Comités d'audit, Président du Comité des rémunérations

Groupe Lhoist SA, membre du Comité d'audit

Sofina, membre du Comité des rémunérations et des nominations

Autres⁽¹⁾

Cinven Ltd (Royaume-Uni), senior advisor

Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), administrateur

Université Catholique de Louvain (Belgique), administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2013 :****Administrateur** : BNP Paribas, CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Foyer Assurances SA (Luxembourg), Groupe Lhoist SA (Belgique), Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), NBGB SA (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Sofina SA^(*) (Belgique), Université Catholique de Louvain (Belgique)**Senior advisor** : Cinven Ltd (Royaume-Uni)**2012 :****Président** : Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni)
Administrateur : BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)
Senior advisor : Cinven Ltd (Royaume-Uni)**2011 :****Président** : Green Day Holdings Limited (Jersey), Green Day Acquisitions Limited (UK)
Administrateur : BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)
Senior advisor : Cinven Ltd (Royaume-Uni)**2010 :****Administrateur** : BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)
Senior advisor : Cinven Ltd (Royaume-Uni)

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

(**) La société NBGB SA a reçu la lettre de démission de M. Michel Tilmant de ses fonctions d'administrateur le 2 mars 2015.

Emiel VAN BROEKHOVEN**Fonction principale : Économiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers (Belgique)**

Né le 30 avril 1941

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

(M. Emiel Van Broekhoven a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 550

Adresse professionnelle :

Zand 7 – 9

B–2000 ANVERS,

BELGIQUE

Mandats(1) dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas(*), administrateur

Participation(1) aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangèresBNP Paribas, membre du Comité des comptes

Études

Diplômé de Saint Ignatius Business College (Belgique)

Docteur en Sciences économiques de l'Université d'Oxford

(Royaume-Uni)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :**Administrateur :** BNP Paribas**2012 :****Administrateur :** BNP Paribas**2011 :****Administrateur :** BNP Paribas**2010 :****Administrateur :** BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

Fields WICKER-MIURIN**Fonction principale : Co-fondateur et Associé chez Leaders' Quest (Grande-Bretagne)**

Née le 30 juillet 1958

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017

Date du 1^{er} mandat : 11 mai 2011Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 139

Adresse professionnelle :

11-13 Worple Way

RICHMOND-UPON-THAMES,

SURREY TW10 6DG,

ROYAUME-UNI

Mandats(1) dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas(*), administrateur

Mandats(1) dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Bilt Paper B.V. (Pays-Bas), administrateur

SCOR SE^(*), administrateur**Participation(1) aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

SCOR SE, membre du Comité stratégique, membre du Comité des risques et membre du Comité des nominations et des rémunérations

Bilt Paper B.V., Senior Independent Director, Président du Comité des rémunérations et des nominations et Président du Comité de Responsabilité Sociale et Environnementale

Autres(1)

Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni), administrateur

Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis), membre du Conseil

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :**Administrateur :** BNP Paribas,

CDC Group Plc, Ballarpur

Industries Ltd (BILT), SCOR SE,

Ministry of Justice of Her

Majesty's Government

(Royaume-Uni)

Membre : Conseil de la Batten

School of Leadership –

University of Virginia (États-Unis)

2012 :**Administrateur :** BNP Paribas,

CDC Group Plc, Ballarpur

International Graphic Paper

Holdings

Membre : Conseil de la Batten

School of Leadership –

University of Virginia

(États-Unis)

2011 :**Administrateur :** BNP Paribas,

CDC Group Plc, Ballarpur

International Graphic Paper

Holdings

Membre : Conseil de la Batten

School of Leadership –

University of Virginia

(États-Unis)

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Philippe BORDENAVE

Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 2 août 1954

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 51 674

Adresse professionnelle :

3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Titulaire d'un D.E.A. en Sciences économiques

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe

BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), Directeur Général délégué

BNP Paribas Personal Finance, administrateur

BNP Paribas Securities Services (SCA), représentant permanent d'Antin Participation 5

Exane BNP Paribas, censeur

Verner Investissements, administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :

Directeur Général délégué de
BNP Paribas

Administrateur : BNP Paribas
Personal Finance

Représentant permanent :

Antin Participation 5 (SAS),
BNP Paribas Securities Services
(SCA)

2012 :

Directeur Général délégué de
BNP Paribas

Administrateur : BNP Paribas
Personal Finance

Représentant permanent :

Antin Participation 5 (SAS),
BNP Paribas Securities Services
(SCA)

2011 :

Directeur Général délégué de
BNP Paribas (à compter du
1^{er} décembre 2011)

Administrateur : BNP Paribas

UK Holdings Ltd (Grande-
Bretagne), BNP Paribas

Personal Finance

Représentant permanent :

Antin Participation 5 (SAS) dans
BNP Paribas Securities Services
(SCA)

(1) Au 31 décembre 2014.

(*) Société cotée.

Georges CHODRON de COURCEL

Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas (jusqu'au 30 juin 2014)

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 71 561

Adresse professionnelle :

3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Diplômé de l'École Centrale de Paris

Licencié ès Sciences économiques

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), Directeur Général délégué

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Bouygues^(*), administrateur

Erbé SA (Belgique), administrateur

GBL – Groupe Bruxelles Lambert^(*) (Belgique), administrateur

Lagardère SCA^(*), membre du Conseil de surveillance

Nexans^(*), administrateur

SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), administrateur

SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), administrateur

SCOR Switzerland AG (Suisse), administrateur

SGLRI – SCOR Global Life Reinsurance Ireland (Irlande), administrateur

Société Foncière, Financière et de Participation (FFP)^(*),

administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :

Directeur Général délégué de BNP Paribas

Président : BNP Paribas (Suisse) SA

Vice-Président : BNP Paribas Fortis (Belgique)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participation (FFP), Nexans, CNP – Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), GBL – Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA
Censeur : Exane, SCOR SE

2012 :

Directeur Général délégué de BNP Paribas

Président : BNP Paribas (Suisse) SA

Vice-Président : BNP Paribas Fortis (Belgique)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participation (FFP), Nexans, CNP – Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), GBL – Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA
Censeur : Exane, SCOR SE

2011 :

Directeur Général délégué de BNP Paribas

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA

Vice-Président : BNP Paribas Fortis (Belgique)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participation SA, Nexans, CNP – Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), GBL – Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA
Censeur : Exane, SCOR SE

2010 :

Directeur Général délégué de BNP Paribas

Président : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA

Vice-Président : BNP Paribas Fortis (Belgique)

Administrateur : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique), Groupe Bruxelles Lambert – GBL (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS

Membre du Conseil de surveillance : Lagardère SCA
Censeur : Exane, Safran, SCOR SE

(1) Au 30 juin 2014.

(*) Société cotée.

François VILLEROY de GALHAU

Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 24 février 1959

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 15 746⁽²⁾

Adresse professionnelle :

3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Arval Service Lease, administrateur

Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Vice-Président

BGL BNP Paribas (Luxembourg), Vice-Président

BNP Paribas^(*), Directeur Général délégué

BNP Paribas Fortis (Belgique), Vice-Président

BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Bayard Presse, membre du Conseil de surveillance

Villeroi-Boch AG^(*) (Allemagne), membre du Conseil de

surveillance

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :

Directeur Général délégué de
BNP Paribas

Vice-Président : BGL

BNP Paribas (Luxembourg)

Administrateur : BNP Paribas

Fortis (Belgique), BNP Paribas

Leasing Solutions (Luxembourg),

Arval Service Lease, Cortal

Consors, Banca Nazionale del
Lavoro (Italie)

Membre du Conseil de

surveillance : Bayard Presse,

Villeroi-Boch AG (Allemagne)

2012 :

Directeur Général délégué de
BNP Paribas

Vice-Président : BGL

BNP Paribas (Luxembourg)

Administrateur : BNP Paribas

Fortis (Belgique), BNP Paribas

Leasing Solutions (Luxembourg),

Arval Service Lease, Cortal

Consors, Banca Nazionale del
Lavoro (Italie)

Membre du Conseil de

surveillance : Bayard Presse,

Villeroi-Boch AG (Allemagne)

2011 :

Directeur Général délégué de
BNP Paribas (à compter du

1^{er} décembre 2011)

Administrateur : BNP Paribas

Cardif, BNP Paribas

Développement, BGL

BNP Paribas (Luxembourg)

Membre du Conseil de

surveillance : Bayard Presse,

Villeroi-Boch AG (Allemagne)

(1) Au 31 décembre 2014 (8 541 actions au 31 décembre 2013).

(2) Dont 5 745 actions détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(*) Société cotée.

REMUNERATIONS

REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe se réfère au Code de gouvernance Afep-Medef et tire aussi sa légitimité de son souci d'appliquer une démarche conforme à la Charte de responsabilité de BNP Paribas (cf. chapitre 7.1). La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des rémunérations. Ce Comité est composé de trois administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés.

La définition des modalités de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient compte des objectifs suivants :

- alignement avec l'intérêt social de la Banque et de ses actionnaires :
 - en s'inscrivant dans une perspective de moyen long terme notamment en termes d'évolution de la valeur intrinsèque de la Banque, de la bonne maîtrise des risques et de la performance relative du titre ;
 - en intégrant des éléments d'appréciation, qui ne sont pas seulement financiers, notamment en tenant compte de la dimension RSE dans les critères qualitatifs concourant à la détermination de la rémunération ;
 - en s'assurant d'une variabilité suffisante des montants attribués pour tenir compte de l'évolution de la marche de la Banque sans peser trop lourdement sur les frais fixes ;

- transparence des rémunérations :
 - exhaustivité : l'ensemble des éléments (fixe, variable annuel, variable pluriannuel) est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ;
 - équilibre entre les éléments de rémunération qui doivent concourir à l'intérêt général de la Banque et tenir compte des meilleures pratiques de marché ;
 - intelligibilité de règles stables et exigeantes ;
- attractivité afin de sélectionner avec exigence des profils reconnus comme particulièrement compétents dans les domaines d'activité du Groupe.

I. Rémunération du Président non exécutif

La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'administration selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

Le niveau de la rémunération du Président est défini en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

BNP Paribas a changé de Président au cours de l'exercice 2014 : M. Baudouin Prot a assuré la fonction de Président jusqu'au 1^{er} décembre 2014, et M. Jean Lemierre à compter du 1^{er} décembre 2014.

1. Rémunération de M. Baudouin Prot, Président jusqu'au 1^{er} décembre 2014

La rémunération fixe de M. Baudouin Prot en qualité de Président jusqu'au 1^{er} décembre 2014 s'est élevée à 779 167 euros.

M. Baudouin Prot ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle au titre de 2014. Il a renoncé à la rémunération à moyen terme que le Conseil d'administration lui avait attribuée le 29 avril 2014.

2. Rémunération de M. Jean Lemierre, Président à compter du 1^{er} décembre 2014

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de coopter M. Jean Lemierre en qualité d'administrateur et de le nommer Président de BNP Paribas.

Le Conseil d'administration, lors de cette même séance, a décidé que M. Jean Lemierre bénéficiera, en qualité de Président, d'une seule rémunération fixe annuelle d'un montant de 950 000 euros.

L'absence de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.

La rémunération fixe de M. Jean Lemierre en qualité de Président, pour le mois de décembre 2014, s'est élevée à 79 167 euros.

II. Rémunération de la Direction Générale

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

La rémunération comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable annuelle ;
- et un plan d'incitation à long terme conditionnel (Plan de Rémunération à Long Terme ou PRLT).

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Afin de respecter le plafonnement de la rémunération variable prévu à l'article L511-78 du Code monétaire et financier spécifiquement applicable aux établissements bancaires et financiers, le Conseil d'administration se réserve le droit de modifier à la baisse le Plan de rémunération à long terme (PRLT, décrit ci-dessous). Sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014, ce plafonnement a été fixé à deux fois le montant de la rémunération fixe.

1. Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général s'est élevée en 2014 à 1 250 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Philippe Bordenave en qualité de Directeur Général délégué s'est élevée en 2014 à 640 000 euros. Dans le cadre de la nouvelle organisation de la Direction Générale de BNP Paribas intervenue le 1^{er} juillet 2014, M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, déjà en charge de la supervision des activités Finance et Contrôle de Gestion, de l'Asset and Liability Management Trésorerie, des systèmes d'information et des moyens généraux, s'est également vu attribuer :

- la supervision du Private Equity avec la présidence du Comité des Investissements Non Cotés ;
- l'encadrement des rémunérations des personnes régulées et des collaborateurs de CIB, avec la présidence du Comité des rémunérations de CIB et du Comité « Conformité Risques Finance » qui prépare les décisions soumises au Comité des rémunérations au sujet des personnes régulées ;
- la présidence du Comité des risques de marché ;
- la supervision des Affaires Fiscales du Groupe ;
- la supervision des Études Économiques.

Au regard de ces fonctions nouvelles, le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2014 a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de M. Philippe Bordenave à 800 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015.

La rémunération annuelle fixe de M. François Villeroy de Galhau en qualité de Directeur Général délégué s'est élevée en 2014 à 450 000 euros.

La rémunération fixe de M. Georges Chodron de Courcel en qualité de Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014 s'est élevée à 350 000 euros.

➤ TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS FIXES DE LA DIRECTION GENERALE

<i>En euros</i>	Rémunérations fixes versées en 2014 ^(*)	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFE	1 250 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 1 ^{er} juillet 2012
Philippe BORDENAVE	640 000	Rémunération fixe annuelle portée à 800 000 euros à compter du 1 ^{er} janvier 2015 (décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2014)
François VILLEROY de GALHAU	450 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 1 ^{er} décembre 2011
Georges CHODRON de COURCEL	350 000	Fin de mandat le 30 juin 2014

(*) *En qualité de mandataire social.*

2. Rémunération variable annuelle

La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la réussite de BNP Paribas au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Principes généraux

La partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à :

- 150 % de leur rémunération fixe de l'exercice pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave ;
- 120 % de sa rémunération fixe de l'exercice pour M. François Villeroy de Galhau.

Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et d'une appréciation qualitative effectuée par le Conseil d'administration.

Critères liés à la performance du Groupe (quantitatifs)

Les critères liés à la performance du Groupe portent :

- sur 75 % de la rémunération variable cible ;
- et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

Si les objectifs fondés sur des critères quantitatifs sont dépassés (ou non atteints), la fraction de la rémunération cible concernée évolue proportionnellement dans la limite du plafond mentionné ci-après.

Les mandataires sociaux dont la rémunération est soumise à ces critères se répartissent en deux catégories :

a) Les mandataires sociaux disposant d'un périmètre d'action général : ils ne sont pas responsables d'un pôle ou d'un métier en particulier

Pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave, les critères quantitatifs s'appliquent donc aux performances globales du Groupe :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

b) Les mandataires sociaux ayant la responsabilité d'un pôle ou d'un métier sont aussi évalués sur les résultats de ces activités

Pour M. François Villeroy de Galhau :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

Pour M. Georges Chodron de Courcel :

Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2014.

Critères personnels (qualitatifs)

La part de rémunération variable liée à l'évaluation qualitative conduite par le Conseil d'administration est limitée à 25 % de la rémunération variable cible. En aucun cas cette évaluation ne peut conduire à une augmentation de la part variable liée à cette évaluation.

La conduite par le Conseil d'administration de cette évaluation qualitative est indispensable, notamment compte tenu du renforcement de ses responsabilités en matière de surveillance et de contrôle prévues par le Code monétaire et financier depuis 2014 (transposant ainsi la directive européenne CRD 4). Au-delà de la stratégie de la Banque qu'il lui convient d'approuver, le Conseil d'administration doit exercer un pouvoir d'appréciation sur les performances des dirigeants, en fonction des événements de l'exercice écoulé, de la maîtrise des risques et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne qu'il doit évaluer.

Dans la conduite de son évaluation qualitative, le Conseil d'administration prend notamment en considération des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité :

- *anticiper*: définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider*: déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer*: reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance ;
- *être exemplaire*: conduire le Groupe dans une démarche éthique et active de responsabilité économique, sociale, civique et environnementale (cf. les 4 piliers et les 12 engagements de la politique RSE du Groupe présentés au chapitre 7.1). Privilégier une stratégie à long terme basée sur la performance durable.

Le Conseil d'administration, en s'appuyant sur tout ou partie de ces critères, définit la part qualitative de la rémunération variable annuelle. Le Conseil d'administration a considéré que la performance opérationnelle 2014 a été au-dessus des attentes dans un contexte réglementaire et économique complexe et que ces résultats n'auraient pas été obtenus sans la mobilisation exceptionnelle de la part de la Direction Générale.

➤ **RECAPITULATIF DES CRITERES DE FIXATION DE LA REMUNERATION VARIABLE ANNUELLE**

Critères de détermination	% de la RVC ⁽¹⁾	Jean-Laurent BONNAFÉ Philippe BORDENAVE	% de la RVC ⁽¹⁾	François VILLEROY de GALHAU
QUANTITATIFS Critères liés à la performance du Groupe	37,50 %	• Évolution du Bénéfice Net par Action	18,75 %	• Évolution du Bénéfice Net par Action
			18,75 %	• Évolution du RNAI des activités sous responsabilité
	37,50 %	• Réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation	18,75 %	• Réalisation du budget de RBE du Groupe
			18,75 %	• Réalisation des budgets de RBE des activités sous responsabilité
QUALITATIFS Critères personnels	25,00 %	Évaluation de la performance managériale Qualités personnelles attendues : anticipation, décision, animation, exemplarité L'appréciation du Conseil d'administration peut, si nécessaire, prendre en compte d'autres critères		

(1) Rémunération variable cible.

Plafond

Outre le respect des dispositions du Code monétaire et financier précitées, le Conseil d'administration s'assure de la cohérence du montant de la rémunération variable annuelle avec l'évolution des résultats du Groupe.

En tout état de cause, le montant de la rémunération variable annuelle pour chacun des mandataires sociaux est plafonné à 180 % de la rémunération fixe.

Appréciation de la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2014

Le Conseil d'administration du 4 février 2015 a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés.

Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats opérationnels du Groupe, le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération variable attribuée au titre de 2014, à :

- 64 % pour M. Jean-Laurent Bonnafé,
- 64 % pour M. Philippe Bordenave,
- 81 % pour M. François Villeroy de Galhau

de la rémunération variable cible.

Le résultat de chaque critère est détaillé dans le tableau suivant :

En euros	Périmètre en charge	Critères qualitatifs	BNPA ⁽²⁾ Groupe	RBE ⁽³⁾ Groupe	Critères quantitatifs		Variable décidé par le CA	Rappel du variable cible
					RNAI ⁽⁴⁾ Périmètre en charge	RBE ⁽³⁾ Périmètre en charge		
		Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %	37,50 %			
Jean-Laurent BONNAFÉ	Groupe	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	0,00 %	39,37 %		1 200 000	1 875 000
		Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %	37,50 %			
Philippe BORDENAVE	Groupe	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	0,00 %	39,37 %		610 000	960 000
		Poids ⁽¹⁾	25,00 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	
François VILLEROY de GALHAU	Marchés domestiques	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	0,00 %	19,70 %	17,42 %	19,47 %	440 000 540 000

(1) En pourcentage de la rémunération variable cible.

(2) Rapport du bénéfice net par action (BNPA) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

(3) Pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation (RBE).

(4) Rapport du résultat net avant impôt (RNAI) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

Modalités et conditions de paiement

a) Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice 2014, conformes aux dispositions du règlement CRBF 97-02 ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne les ayant remplacées, sont les suivantes :

- 40 à 60 % de la rémunération variable sont différés sur trois ans.
- la partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée sur la performance du titre BNP Paribas depuis son attribution ;
- la partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018. Chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars ; et pour moitié en septembre, indexé sur la performance du titre BNP Paribas depuis son attribution.

b) En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5 %.

Le Conseil d'administration a constaté que cette condition de performance n'est pas atteinte sur l'exercice 2014 et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2015 sont supprimées et non payées.

	Exercice de performance auquel se rattachent les montants de différés payables en 2015 et supprimés du fait que la condition de performance, ROE avant impôt supérieur à 5 %, n'est pas atteinte sur l'exercice 2014			Total
	2011	2012	2013	
JEAN-LAURENT BONNAFÉ	(231 604)	(336 000)	(315 962)	(883 565)
PHILIPPE BORDENAVE	(12 947)	(171 971)	(161 962)	(346 880)
FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU	(7 431)	(76 652)	(66 628)	(150 711)
BAUDOUIIN PROT	(235 986)	(164 985)	Néant ^(*)	(400 971)
GEORGES CHODRON DE COURCEL	(152 621)	(177 985)	(116 648)	(447 254)

(*) M. Baudouin Prot, en tant que Président, n'a plus bénéficié d'une rémunération variable annuelle à compter de l'exercice 2013.

3. Plan de rémunération long terme (PRLT) conditionnel sur cinq ans

Synthèse du PRLT

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen/long terme du Groupe BNP Paribas tout en gardant une maîtrise des risques, le Conseil d'administration a institué un PRLT, inchangé depuis 2011, au titre duquel aucun versement ne sera effectué si le cours de Bourse de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % sur cinq ans.

Dans l'hypothèse où le cours de Bourse aurait progressé d'au moins 5 %, l'association des dirigeants à cette performance est alors progressive selon un barème qui évolue moins rapidement que le cours de Bourse.

Ensuite, le PRLT associe les dirigeants à la régularité de la performance de l'action BNP Paribas par rapport à celle des autres grandes banques européennes, ce qui peut conduire à réduire le montant défini en cas de progression du cours de Bourse d'au moins 5 %. Cette performance relative sera testée annuellement ; ainsi, chaque année, un cinquième du montant déterminé en fonction de l'évolution du cours de Bourse pourra être maintenu, réduit ou perdu en fonction de cette performance comparée.

Enfin, le montant payable dans le cadre du PRLT est soumis à une double limite résultant d'une évolution plafonnée du cours de Bourse, et d'un niveau absolu de rémunération.

Afin d'éviter le décalage temporel qui existait entre le PRLT et la rémunération variable annuelle et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne *Capital Requirement Directive 4* applicable aux établissements de crédit, le PRLT se rattache dorénavant au même exercice que celui de la rémunération variable annuelle. Désormais le PRLT attribué le 4 février 2015 est rattaché à l'exercice 2014 (cf. section IX. *Éléments chiffrés de la rémunération des mandataires sociaux*).

Explication détaillée du PRLT

Le Conseil d'administration peut décider d'allouer un PRLT dont le montant est alors égal à la rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice précédent.

L'existence même, et le montant d'une rémunération effective au terme des 5 ans sont soumis à des conditions très strictes : une condition préalable, liée à la progression de l'action BNP Paribas sur toute la période du plan (5 ans), est appliquée. En application de cette condition, aucun versement ne sera effectué si le cours de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % entre la date d'attribution par le Conseil d'administration et l'issue du délai de 5 ans à compter de la date d'attribution⁽¹⁾.

(1) Les valeurs initiale et finale à retenir pour mesurer la progression du cours de l'action sur 5 ans sont les suivantes :

- la valeur initiale correspond au montant le plus élevé entre, d'une part la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution, et, d'autre part, le cours d'ouverture de l'action BNP Paribas en date d'attribution ;
- la valeur finale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date de paiement.

Si l'action a progressé d'au moins 5 % pendant cette période, un coefficient est appliqué au montant initial, conduisant, selon l'ampleur de la progression, à le réduire ou l'augmenter, étant entendu qu'en toute hypothèse ce coefficient est plafonné à 175 % en cas de progression du cours de l'action BNP Paribas supérieure ou égale à 75 % sur la période de 5 ans.

Le tableau de la page suivante indique les coefficients appliqués selon le degré de progression de l'action à l'issue du délai de cinq ans.

Niveau de progression de l'action au terme des 5 ans par rapport au niveau initial	Coefficient appliqué au montant attribué (éventuellement réduit du fait de la condition ci-après)
Strictement inférieure à 5 %	0 (Pas de versement)
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 10 %	40 %
Supérieure ou égale à 10 % et inférieure à 20 %	80 %
Supérieure ou égale à 20 % et inférieure à 33 %	120 %
Supérieure ou égale à 33 % et inférieure à 50 %	130 %
Supérieure ou égale à 50 % et inférieure à 75 %	150 %
Supérieure ou égale à 75 %	175 %

Le montant ainsi déterminé en application de la condition préalable peut ensuite être minoré en cas de sous-performance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice regroupant les principales banques de la zone euro « Dow Jones EURO STOXX Banks ».

Cette condition consiste en la mesure, au terme de chacune des cinq années de la période d'acquisition, de l'évolution du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice. Lors de chaque mesure, un cinquième du montant peut être réduit ou perdu en cas de sous-performance relative constatée.

Performance relative du titre BNP Paribas par rapport à la performance de l'indice Dow Jones EURO STOXX Banks	Conséquence sur la fraction du montant attribué soumise à la mesure de performance
Supérieure ou égale	Maintien
Inférieure de 5 points au plus	Réduction de 10 %
Inférieure de plus de 5 points à 10 points	Réduction de 30 %
Inférieure de plus de 10 points à 15 points	Réduction de 50 %
Inférieure de plus de 15 points	Perte

La rémunération versée dans le cadre du PRLT est soumise à un double plafond : le premier plafond résulte du barème appliqué en cas de progression de l'action, qui est limité à 175 %. Ensuite, la somme versée in fine sera en tout état de cause limitée à un plafond égal à la somme du salaire fixe et de la rémunération variable attribuée au bénéficiaire au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'attribution au titre du PRLT.

Montants de PRLT attribués au titre de 2014

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé les montants de PRLT attribués au titre de 2014. Les montants attribués mesurés en juste valeur sont les suivants :

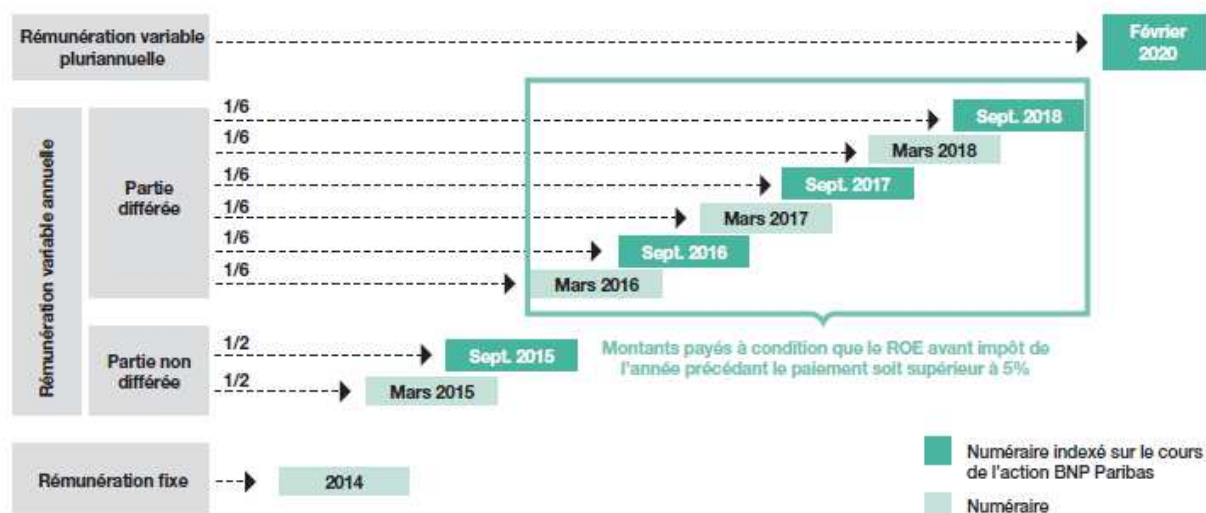
PRLT attribué le 4 février 2015 (en euros)	Montant attribué ^(*)	Valorisation du montant attribué en juste valeur ^(**)
Jean-Laurent BONNAFE	1 200 000	331 200
Philippe BORDENAVE	610 000	168 360
François VILLEROY de GALHAU	440 000	121 440

(*) Égal au montant de rémunération variable annuelle au titre de 2014.

(**) Juste valeur de 27,60 % du montant attribué dont le calcul est effectué par un expert indépendant.

4. Synthèse des rémunérations des mandataires sociaux exécutifs en exercice au 31/12/2014

1. Répartition dans le temps du versement des rémunérations au titre de 2014



2. Rémunération totale au titre de 2014, en comparaison par rapport à 2013

En euros	Rémunération totale au titre de 2014				Ratio Variable/Fixe	Rémunération totale ^(*) au titre de 2013
	Fixe	Variable annuel	PRLT (en juste valeur)	Total		
JEAN-LAURENT BONNAFE	1 250 000	1 200 000	331 200	2 781 200	1,2	3 279 668
PHILIPPE BORDENAVE	640 000	610 000	168 360	1 418 360	1,2	1 670 526
FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU	450 000	440 000	121 440	1 011 440	1,2	1 092 300

(*) Fixe versé en 2013 + Variable annuel au titre de 2013 + PRLT attribué le 29 avril 2014.

3. Impact sur la rémunération variable de l'accord conclu avec les autorités américaines

Cet impact est de l'ordre d'une année de rémunération variable annuelle cible.

En euros	Impact sur la rémunération variable attribuée au titre de 2014 (annuelle et PRLT)*		Total des rémunérations différées supprimées en 2015**	Rappel des rémunérations variables annuelles cibles au titre de 2014
JEAN-LAURENT BONNAFE	(984 627)	(883 565)	(1 868 192)	1 875 000
PHILIPPE BORDENAVE	(509 743)	(346 880)	(856 622)	960 000
FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU	(141 191)	(150 711)	(291 901)	540 000

(*) Écart entre la rémunération variable annuelle calculée hors prise en compte de l'impact de l'accord conclu avec les autorités américaines et la rémunération variable totale attribuée.

(**) Différés payables en 2015 et supprimés du fait que la condition de performance, ROE avant impôt supérieur à 5 %, n'est pas atteinte sur l'exercice 2014.

III. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions : Néant

Depuis 2009, les dirigeants mandataires sociaux en poste n'ont pas bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

IV. Actions de performance : Néant

Les dirigeants mandataires sociaux en poste ne bénéficient pas d'attributions d'actions de performance ou d'actions gratuites.

V. Avantages postérieurs à l'emploi

1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

M. Jean-Laurent Bonnafé, entré chez BNP Paribas en 1993, nommé Directeur Général le 1^{er} décembre 2011, a accepté de renoncer, avec effet au 1^{er} juillet 2012, à son contrat de travail conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Cette décision a eu pour conséquence de lui faire perdre, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture des frais de santé et du régime de retraite à cotisations définies, les avantages des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise dont il aurait bénéficié en tant que salarié et cadre dirigeant depuis près de vingt ans (notamment les droits liés à son contrat de travail en cas de rupture de celui-ci).

En contrepartie, une convention réglementée a été soumise au vote des actionnaires et approuvée lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Elle prévoit les dispositions suivantes, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de M. Jean-Laurent Bonnafé :

1. aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent Bonnafé :
 - en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
 - en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au point 2,
 - ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ;
2. si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au point 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :
 - a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable annuelle, son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité,
 - b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué en (2a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, M. Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération due au titre de l'année 2011 ;
3. en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :
 - sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
 - et sera soumise aux mêmes conditions.

M. Jean Lemierre, entré chez BNP Paribas en 2008, a, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, renoncé à son contrat de travail qui a pris fin en date du 30 novembre 2014. En conséquence, il perd à cette date le bénéfice des avantages sociaux qui lui étaient attribués en qualité de salarié de BNP Paribas. Il ne bénéficie d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de son mandat.

Il conservera, néanmoins, en qualité de mandataire social le bénéfice des dispositifs commun d'assurance décès ou invalidité, de couverture de frais de santé et de retraite à cotisations définies.

MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

2. Indemnités de fin de carrière

Conformément à la convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée Générale au titre des conventions réglementées, BNP Paribas a versé lors du départ à la retraite de M. Baudouin Prot, une indemnité de 150 000 euros correspondant au montant de l'indemnité de fin de carrière qu'il aurait perçue en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Georges Chodron de Courcel, après la cessation de son mandat social, a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté l'entreprise le 30 septembre 2014. Il a reçu une indemnité de fin de carrière d'un montant de 285 736 euros en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne percevra pas d'indemnité de fin de carrière lors de son départ en retraite.

MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués, bénéficient des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de leur situation contractuelle initiale.

Aucun engagement n'a été pris à l'égard de M. Jean Lemierre.

3. Régimes de retraite supplémentaire

M. Baudouin Prot, Président jusqu'au 1^{er} décembre 2014, et M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014, parti à la retraite au 30 septembre 2014, sont bénéficiaires d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale.

Au titre de ce régime, les pensions sont calculées sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, ce régime ayant été fermé à cette date.

Dans le cadre de ce plan, les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représentent moins de 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants ont été revalorisés du 1^{er} janvier 2002 (suite à la transformation des régimes à prestations définies en régimes de type additif) jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits a été limitée aux seuls effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives correspondent au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, sont indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Par application de ce régime, le montant garanti de la retraite annuelle est fixé à 527 933 euros pour M. Baudouin Prot et 337 881 euros pour M. Georges Chodron de Courcel. Ces montants incluent les pensions servies au titre des retraites obligatoires (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, retraite supplémentaire PERE).

Ce régime de retraite fait l'objet d'une externalisation dans une compagnie d'assurances extérieure au Groupe depuis 2004.

L'avantage constitué par ce régime de retraite a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté que ce régime est conforme aux dispositions actuelles du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2014, de 413 euros par bénéficiaire pour l'année entière.

4. Régimes de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance-décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient également du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. Une cotisation patronale annuelle de 1 460 euros, assimilée à un avantage en nature, a été versée au titre de l'exercice 2014 dans le cadre de ce dispositif.

Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas pour les régimes de prévoyance et la couverture santé s'élève à 13 692 euros.

VI. Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

Le Conseil d'administration a décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera de 80 000 actions. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, a été réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé. Concernant Jean Lemierre, ce nombre d'actions a été fixé à 10 000, la mise en conformité avec cette obligation devant être réalisée au plus tard le 1^{er} juin 2016, soit dans un délai de 18 mois après sa nomination en qualité de Président.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de leur rémunération respective la quantité minimale de titres que MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau devront détenir pendant la durée de leurs fonctions sous forme d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres pour M. Philippe Bordenave et à 20 000 titres pour M. François Villeroy de Galhau. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 1^{er} décembre 2016.

VII. Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2014 aux administrateurs représentant les salariés s'est élevé à 87 681 euros (81 636 euros en 2013), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2014 aux administrateurs représentant les salariés se sont élevés au total à 120 081 euros (112 352 euros en 2013). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi que d'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2014 pour le compte de ces administrateurs représentant les salariés a été de 1 707 euros (1 831 euros en 2013).

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2014 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 697 euros (720 euros en 2013). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

VIII. Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2014, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 1 352 550 euros (1 263 432 euros au 31 décembre 2013); il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

IX. Éléments chiffrés de la rémunération des mandataires sociaux

Remarque liminaire :

Depuis 2011, les mandataires sociaux du Groupe BNP Paribas se voient attribuer annuellement un plan de rémunération à long terme (PRLT), dont le montant d'attribution est défini sur la base de la performance de l'année précédant son attribution. Ainsi, les PRLT attribués le 4 février 2015, 29 avril 2014, 2 mai 2013, 3 mai 2012 et 12 avril 2011 ont été définis en lien avec la performance des années 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010 respectivement.

Jusqu'à l'année 2014 incluse, BNP Paribas présentait dans le Document de référence et rapport financier annuel le PRLT attribué au cours de l'exercice considéré. Ainsi, la présentation faite pour les PRLT différerait de celle faite pour les rémunérations variables annuelles, lesquelles sont toujours rattachées à l'exercice précédant celui de leur attribution.

Ce décalage temporel rend difficilement lisible l'évolution globale de la rémunération variable des mandataires sociaux et ne s'inscrit pas dans la droite ligne de la directive européenne CRD 4 applicable aux établissements de crédit qui prévoit que le montant de la rémunération variable, tant annuelle que pluriannuelle, n'excède pas la rémunération fixe de l'année de référence, ou, en cas d'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires, deux fois la rémunération fixe.

Il a donc été décidé de modifier cette présentation afin de réconcilier les rémunérations variables annuelles et pluriannuelles attribuées au titre de la performance de la même année.

Cette décision, en permettant une meilleure adéquation de la rémunération variable annuelle et pluriannuelle par rapport à la performance de l'année écoulée permet donc d'analyser de manière immédiate le rapport entre la rémunération fixe et la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux requis par la directive précitée.

C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle attribuée le 29 avril 2014 par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux apparaît désormais dans la colonne « Montants attribués 2013 ». La rémunération variable pluriannuelle attribuée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en 2015 apparaît, selon la même logique, dans la colonne « 2014 ». Ainsi, pour la seule composante PRLT de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le vote consultatif portera cette année sur les exercices 2013 et 2014.

Ainsi, dans le cas de M. Jean-Laurent Bonnafé, le montant de rémunération variable pluriannuelle figurant dans la colonne 2013 a été modifié, pour substituer au montant de 560 112 euros publié l'an dernier, correspondant au PRLT attribué le 2 mai 2013 lié à la performance de l'année 2012, un montant de 449 668 euros correspondant à la juste valeur du PRLT attribué le 29 avril 2014 défini en relation avec la performance de l'année 2013. De la même façon, le montant de rémunération variable pluriannuelle figurant dans la colonne 2014 de 331 200 euros correspond à la juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 défini en relation avec la performance de l'année 2014.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute **attribuée au titre de l'exercice** ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

		2013	2014
		Montants attribués	Montants attribués
<i>En euros</i>			
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} décembre 2014	Rémunération fixe		79 167
	Rémunération variable annuelle		Néant
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾		Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant
	Sous-total		79 167
	Rémunération exceptionnelle		Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾		4 414
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable		
	Avantages en nature ⁽³⁾		131
TOTAL		83 712	
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 250 000
	Rémunération variable annuelle	1 580 000	1 200 000
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	449 668	331 200
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	3 279 668	2 781 200
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	140 801	62 391
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(93 646)	(9 531)
	Avantages en nature ⁽³⁾	3 108	4 568
TOTAL	3 329 931	2 838 628	
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	630 000	640 000
	Rémunération variable annuelle	810 000	610 000
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	230 526	168 360
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	1 670 526	1 418 360
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	12 075	1 218
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(12 075)	(1 218)
	Avantages en nature ⁽³⁾	5 172	6 631
TOTAL	1 675 698	1 424 991	

		2013	2014
<i>En euros</i>		Montants attribués	Montants attribués
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué	Rémunération fixe	450 000	450 000
	Rémunération variable annuelle	500 000	440 000
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	142 300	121 440
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-Total	1 092 300	1 011 440
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	129 331	135 578
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(129 331)	(135 578)
	Avantages en nature ⁽³⁾	3 530	5 006
TOTAL	1 095 830	1 016 446	
Baudouin PROT Président du Conseil d'administration jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014	Rémunération fixe	850 000	779 167
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	850 000	779 167
	Rémunération exceptionnelle au titre des conventions réglementées ⁽⁴⁾	Néant	150 000
	Jetons de présence ⁽²⁾	80 248	52 861
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable		
	Avantages en nature ⁽³⁾	3 658	3 780
TOTAL	933 906	985 808	
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014	Rémunération fixe	683 333	350 000
	Rémunération variable annuelle	650 000	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	1 333 333	350 000
	Rémunération exceptionnelle ⁽⁵⁾	Néant	285 736
	Jetons de présence ⁽²⁾	77 063	12 399
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(77 063)	
	Avantages en nature ⁽³⁾	4 140	2 070
TOTAL	1 337 473	650 205	

(1) Valorisation du montant attribué sous certaines conditions de performance.

(2) Le cas échéant, les montants des jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés du Groupe (à l'exception de BNP Paribas SA) sont déduits de la rémunération variable. Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception des mandats d'administrateur des sociétés suivantes :

- en ce qui concerne M. Jean Lemierre : BNP Paribas SA et BNP Paribas Investment Partners ;
- en ce qui concerne M. Jean-Laurent Bonnafé : BNP Paribas SA et BNP Paribas Fortis ;
- en ce qui concerne M. Philippe Bordenave : BNP Paribas Personal Finance ;
- en ce qui concerne M. François Villeroy de Galhau : BGL, BNL, BNP Paribas Fortis, et Cortal Consors ;
- en ce qui concerne M. Baudouin Prot : BNP Paribas SA ;
- en ce qui concerne M. Georges Chodron de Courcel : BNP Paribas Suisse et BNP Paribas Fortis (les montants pris en compte ne concernent que les jetons perçus jusqu'à la cessation de son mandat le 30 juin 2014).

Concernant MM. Jean-Laurent Bonnafé et Baudouin Prot, leurs mandats d'administrateur de la société Erb ont cessé le 31 décembre 2013.

(3) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(4) M. Baudouin Prot a perçu une indemnité compensatrice de fin de carrière de 150 000 euros, conformément aux dispositions prévues par la convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'assemblée générale du 6 mai 2011 au titre des conventions réglementées.

(5) M. Georges Chodron de Courcel a perçu une indemnité de fin de carrière de 285 736 euros lors de la liquidation de ses droits à la retraite le 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute **versée en 2014** ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social

		2013	2014
<i>En euros</i>		Montants versés	Montants versés
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} décembre 2014	Rémunération fixe		79 167
	Rémunération variable annuelle		-
	Rémunération variable pluriannuelle		
	Rémunération exceptionnelle		Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾		4 414
	Avantages en nature ⁽²⁾		131
	TOTAL		83 712
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 250 000
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	1 183 772	1 400 819
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		500 274
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	604 025	363 498
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	266 347	273 251
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	258 038	263 796
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	55 362	
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾		
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾	140 801	62 391
	Avantages en nature ⁽²⁾	3 108	4 568
	TOTAL	2 577 680	2 717 778
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	630 000	640 000
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	679 977	774 535
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		292 408
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	355 890	186 044
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	165 567	169 858
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	123 543	126 225
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	34 977	
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾		
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾	12 075	1 218
	Avantages en nature ⁽²⁾	5 172	6 631
	TOTAL	1 327 224	1 422 384
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué	Rémunération fixe	450 000	450 000
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	344 124	344 494
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		152 609
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	230 873	82 926
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	61 815	63 417
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	44 423	45 542
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	7 013	
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾		
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾	129 331	135 578
	Avantages en nature ⁽²⁾	3 530	5 006
	TOTAL	926 985	935 078

		2013	2014
<i>En euros</i>		Montants versés	Montants versés
Baudouin PROT Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014	Rémunération fixe	850 000	779 167
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	1 069 324	781 975
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	293 328	178 488
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	271 477	278 515
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	317 916	324 972
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	186 603	
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾		
	Rémunération exceptionnelle au titre des conventions réglementées ⁽⁴⁾	Néant	150 000
	Jetons de présence ⁽¹⁾	80 248	52 861
Avantages en nature ⁽²⁾	3 658	3 780	
TOTAL	2 003 230	1 767 783	
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014	Rémunération fixe	683 333	350 000
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	779 884	348 308
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		72 937
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	277 520	88 996
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	175 487	76 278
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	209 009	110 097
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	117 868	
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾		
	Rémunération exceptionnelle ⁽⁵⁾	Néant	285 736
	Jetons de présence ⁽¹⁾	77 063	12 399
Avantages en nature ⁽²⁾	4 140	2 070	
TOTAL	1 544 420	998 513	

(1) Cf. Note (2) du tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

(2) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(3) Les montants versés en 2014 au titre de 2010, 2011 et 2012 étaient soumis à la condition ROE avant impôt 2013 > 5 % (condition satisfaite). Le montant versé en 2014 au titre de 2013 concerne la partie non différée de la rémunération variable attribuée et n'est pas soumis à condition de performance.

(4) M. Baudouin Prot a perçu une indemnité compensatrice de fin de carrière de 150 000 euros, conformément aux dispositions prévues par la convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2011 au titre des conventions réglementées.

(5) M. Georges Chodron de Courcel a perçu une indemnité de fin de carrière de 285 736 euros lors de la liquidation de ses droits à la retraite le 30 septembre 2014.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2014 est de 38 % (44 % en 2013).

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires Sociaux non dirigeants	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
De CHALENDAR Pierre André		
Jetons de présence	49 535	63 662
Autres rémunérations		Néant
COHEN Monique⁽²⁾		
Jetons de présence		53 877
Autres rémunérations		Néant
GUILLOU Marion⁽³⁾		
Jetons de présence	16 255	55 021
Autres rémunérations		Néant
KESSLER Denis		
Jetons de présence	91 223	67 219
Autres rémunérations		Néant
KUNOVA Meglena⁽⁴⁾		
Jetons de présence	23 792	
Autres rémunérations		
LEPETIT Jean-François		
Jetons de présence	93 324	76 368
Autres rémunérations		Néant
De MARGERIE Christophe⁽³⁾		
Jetons de présence	13 961	53 750
Autres rémunérations		Néant
MISSON Nicole		
Jetons de présence	60 355	65 568
Autres rémunérations ⁽¹⁾		
MOUCHARD Thierry		
Jetons de présence	51 997	54 513
Autres rémunérations ⁽¹⁾		
PARISOT Laurence		
Jetons de présence	51 997	56 419
Autres rémunérations		Néant
PÉBEREAU Michel		
Jetons de présence	62 850	65 568
Autres rémunérations		Néant
PLOIX Hélène		
Jetons de présence	68 305	17 948
Autres rémunérations		Néant
SCHWARTZER Daniela⁽⁵⁾		
Jetons de présence		45 713
Autres rémunérations		Néant
SCHWEITZER Louis⁽⁴⁾		
Jetons de présence	37 375	
Autres rémunérations		
TILMANT Michel		
Jetons de présence	68 567	60 104
Autres rémunérations		Néant
VAN BROEKHOVEN Emiel		
Jetons de présence	68 567	66 203
Autres rémunérations		Néant

Mandataires Sociaux non dirigeants	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
WEBER-REY Daniela⁽⁶⁾		
Jetons de présence	34 072	
Autres rémunérations		
WICKER-MIURIN Fields		
Jetons de présence	68 567	64 932
Autres rémunérations		Néant
TOTAL	860 742	866 865

(1) Cf. section VII : Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés.

(2) Mandat ayant débuté le 12 février 2014.

(3) Mandat ayant débuté le 15 mai 2013.

(4) Mandat ayant pris fin le 15 mai 2013.

(5) Mandat ayant débuté le 14 mai 2014.

(6) Mandat ayant pris fin le 31 mai 2013.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean LEMIERRE		Néant			
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant			
Philippe BORDENAVE		Néant			
François VILLEROY de GALHAU		Néant			
Baudouin PROT		Néant			
Georges CHODRON de COURCEL		Néant			

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	Número et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean LEMIERRE, à compter du 1 ^{er} décembre 2014		Néant	
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE		Néant	
François VILLEROY de GALHAU	Plan 7 du 06/04/2009	5 650	35,11
Baudouin PROT		Néant	
Georges CHODRON de COURCEL		Néant	

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Número et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean LEMIERRE			Néant			
Jean-Laurent BONNAFÉ			Néant			
Philippe BORDENAVE			Néant			
François VILLEROY de GALHAU			Néant			
Baudouin PROT			Néant			
Georges CHODRON de COURCEL			Néant			

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Número et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean LEMIERRE		Néant	
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE		Néant	
François VILLEROY de GALHAU		Néant	
Baudouin PROT		Néant	
Georges CHODRON de COURCEL		Néant	

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Liste	Plan 2	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9
Date de l'Assemblée	23/05/2000	18/05/2005	18/05/2005	18/05/2005	21/05/2008	21/05/2008	21/05/2008
Date du Conseil d'administration	24/03/2004	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	06/04/2009	05/03/2010	04/03/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :							
les mandataires sociaux	1 830 649	3 987 389	3 719 812	4 085 347	2 437 234	2 423 700	2 296 820
Jean LEMIERRE					14 381	13 300	9 980
Jean-Laurent BONNAFÉ		51 261	61 518	61 517			
Philippe BORDENAVE		36 908	36 911	41 012	41 014	24 900	18 660
François VILLEROY de GALHAU	15 325	15 379	15 380	15 380	41 014	24 900	18 660
Baudouin PROT		184 537	174 300	174 299			
Georges CHODRON de COURCEL		92 269	92 277	102 529			
Point de départ d'exercice des options	24/03/2008	06/04/2010	08/03/2011	18/04/2012	08/04/2013	05/03/2014	04/03/2015
Date d'expiration	21/03/2014	04/04/2014	06/03/2015	15/04/2016	05/04/2017	02/03/2018	04/03/2019
Prix de souscription ou d'achat⁽¹⁾	48,15	73,40	80,66	64,47	35,11	51,20	56,45
Prix ajusté valable au 31/12/2014⁽²⁾	50,55	77,06					67,74
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	30 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 3 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.		60 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.		100 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.		
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	7 575	-	-	-	15 645	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	7 750	380 354	-	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice (31/12/2014)	-	-	380 386	394 737	80 764	63 100	47 300

(1) Les prix d'exercice de ces plans ne comportent pas de décote et ont été ajustés pour tenir compte des détachements d'un droit préférentiel de souscription intervenus le 07/03/2006 et le 30/09/2009 conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Sur certaines tranches pour lesquelles les conditions de performance n'ont pas été totalement atteintes.

Mesures des conditions de performance rattachées aux stock-options attribuées en 2010 et 2011

Date d'attribution	Date d'acquisition	Mesure	Année de mesure	Performance du titre BNP Paribas	Performance de l'indice	Degré d'atteinte de la condition de performance
05/03/2010	05/03/2014	Première	2010	118 %	104 %	Condition atteinte
		Deuxième	2011	84 %	76 %	Condition atteinte
		Troisième	2012	79 %	70 %	Condition atteinte
		Quatrième	2013	136 %	121 %	Condition atteinte
04/03/2011	04/03/2015	Première	2011	84 %	76 %	Condition atteinte
		Deuxième	2012	79 %	70 %	Condition atteinte
		Troisième	2013	136 %	121 %	Condition atteinte
04/03/2011		Quatrième	2014	111 %	122 %	Condition partiellement atteinte ⁽¹⁾

(1) Du fait de l'atteinte partielle de la condition de performance, le prix d'exercice initialement fixé à 56,45 euros sera par conséquent augmenté de 20 % pour cette tranche (soit 67,74 euros).

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Date de l'Assemblée Générale	21/05/2008	21/05/2008	11/05/2011
Date du Conseil d'administration	05/03/2010	04/03/2011	06/03/2012
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	998 015	1 040 450	1 921 935
Les mandataires sociaux	7 875	11 835	7 000
Jean LEMIERRE	1 665	2 505	7 000
Jean-Laurent BONNAFÉ	-	-	-
Philippe BORDENAVE	3 105	4 665	-
François VILLEROY de GALHAU	3 105	4 665	-
Baudouin PROT	-	-	-
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	-
Date d'acquisition des actions	05/03/2013	04/03/2014	09/03/2015
Date de fin de période de conservation	05/03/2015	04/03/2016	09/03/2017
Conditions de performance	oui ⁽¹⁾	oui ⁽¹⁾	oui ⁽²⁾
Nombre d'actions acquises au 31/12/2014	5 250	3 945	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 625	7 890	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice (31/12/2014)	-	-	7 000

(1) La condition de performance est basée sur la progression du Résultat par action du Groupe (elle est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois années de la période d'acquisition).

(2) La condition de performance est basée sur la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice des Banques européennes DJ EURO STOXX Banks.

Mesures des conditions de performance rattachées aux actions gratuites attribuées en 2011

Date d'attribution	Date d'acquisition	Mesure	Croissance annuelle du BNPA	Croissance du BNPA sur 3 ans (entre 2010 et 2013)	Degré d'atteinte de la condition de performance	
04/03/2011	04/03/2014	Première	2010-2011	- 24 %	N/A	Condition non atteinte ⁽¹⁾
		Deuxième	2011-2012	7 %	N/A	Condition atteinte
		Troisième	2012-2013	- 28 %	- 42 %	Condition non atteinte ⁽¹⁾

(1) Du fait de la non-atteinte de la condition de performance sur les première et troisième mesures, il en résulte que les deux tiers de l'attribution initiale sont définitivement perdus.

Valorisation⁽¹⁾ des plans de rémunérations variables pluriannuelles à la date d'attribution et au 31 décembre 2014

Date d'attribution du plan	12/04/2011		03/05/2012		02/05/2013		29/04/2014		04/02/2015
Date d'échéance du plan	12/04/2016		03/05/2017		02/05/2018		29/04/2019		04/02/2020
	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2014	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2014	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2014	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2014	À la date d'attribution du plan
Valorisation ⁽¹⁾									
Jean LEMIERRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Laurent BONNAFÉ	399 744	234 113	311 323	798 626	560 112	865 368	449 668	355 342	331 200
Philippe BORDENAVE	-	-	193 561	496 535	286 724	442 986	230 526	182 169	168 360
François VILLEROY de GALHAU	-	-	108 421	278 129	176 702	273 003	142 300	112 450	121 440
Baudouin PROT	492 506	288 439	228 565	586 330	275 055	424 958	-	-	-
Georges CHODRON de COURCEL	323 780	189 624	205 132	526 219	296 726	458 439	-	-	-
TOTAL	1 216 030	712 176	1 047 002	2 685 839	1 595 319	2 464 754	822 494	649 961	621 000

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Hypothèses retenues pour la valorisation des PRLT selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Valorisation en date d'attribution	29/04/2014	04/02/2015
Date d'attribution du plan		
Cours d'ouverture de l'action BNP Paribas	55,11 €	48,62 €
Valeur d'ouverture de l'indice DJ EURO STOXX Banks	152,86	135,02
Taux zéro coupon	Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas	24,04 %	24,24 %
Volatilité de l'Indice DJ EURO STOXX Banks	23,29 %	23,15 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice DJ EURO STOXX Banks	88,00 %	85,77 %
Modèle financier utilisé	Monte-Carlo	Monte-Carlo
Juste valeur du plan à la date d'attribution^(*)	28,46 %	27,60 %

(*) En pourcentage du montant attribué.

	Valeur de référence de l'action à l'attribution ⁽¹⁾	Juste Valeur en date d'attribution	Valorisation en date de clôture 31/12/2013	Valorisation en date de clôture 31/12/2014
Cours d'ouverture de l'action BNP Paribas			56,65 €	49,26 €
Cours d'ouverture de l'indice DJ EuroStoxx Banks			141,43	134,51
Taux zéro coupon			Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas			24,33 %	25,01 %
Volatilité de l'Indice DJ EuroStoxx Banks			24,24 %	25,42 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice DJ EuroStoxx Banks			89,00 %	84,00 %
Modèle financier utilisé			Monte-Carlo	Monte-Carlo
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 12 avril 2011	53,68 €	29,42 %⁽²⁾	42,05 %⁽²⁾	17,23 %⁽²⁾
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 3 mai 2012	37,39 €	26,89 %⁽²⁾	84,03 %⁽²⁾	68,98 %⁽²⁾
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 2 mai 2013	42,15 €	33,34 %⁽²⁾	63,49 %⁽²⁾	51,51 %⁽²⁾
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 29 avril 2014	55,11 €	28,46 %⁽²⁾	N/A	22,49 %⁽²⁾

(1) Cf. Explication détaillée du PRLT (note de bas de page^{(1) p. 49}).

(2) En pourcentage du montant attribué.

Situation contractuelle détaillée des mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2014	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non- concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} décembre 2014		✓ ⁽¹⁾	✓ ⁽³⁾			✓		✓
M. Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général		✓ ⁽²⁾	✓ ⁽³⁾		✓ ⁽⁴⁾			✓
M. Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	✓ ⁽⁵⁾		✓ ⁽³⁾			✓		✓
M. François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué	✓ ⁽⁵⁾		✓ ⁽³⁾			✓		✓

(1) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1^{er} décembre 2014.

(2) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1^{er} juillet 2012.

(3) MM. Jean Lemierre, Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code Général des Impôts mis en place pour tous les salariés et les mandataires sociaux de BNP Paribas SA.

(4) Cf. Section V.1 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

(5) Contrat de travail suspendu.

CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA REMUNERATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF

Les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social soumis au vote consultatif des actionnaires sont les suivants :

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean LEMIERRE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

M. Jean Lemierre ayant été nommé Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} décembre 2014, le tableau ci-dessous ne mentionne que les éléments de rémunération afférents à son mandat social en 2014.

	2014	Commentaires
Jean LEMIERRE - Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} décembre 2014		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	79 167	La rémunération de M. Jean LEMIERRE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Jetons de présence	4 414	M. Jean LEMIERRE a perçu 2 414 euros en décembre 2014 au titre de son mandat au sein de BNP Paribas SA. Il a également perçu 2 000 euros en qualité d'administrateur de BNP Paribas Investment Partners.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean LEMIERRE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	34	M. Jean LEMIERRE bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean LEMIERRE a été, en 2014, de 34 euros depuis qu'il est mandataire.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	250	M. Jean LEMIERRE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA. Ce montant correspond aux sommes perçues depuis qu'il est mandataire.
Avantages de toute nature	131	M. Jean LEMIERRE bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	83 996	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean-Laurent BONNAFÉ soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 250 000	1 250 000	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 580 000	1 200 000	<p>La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; • pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 64 % de la cible la rémunération variable annuelle.</p> <p>La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas. • La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	449 668*	331 200	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 331 200 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ.</p> <p>Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 2 100 000 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.</p>
Jetons de présence	140 801	62 391	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et BNP Paribas Fortis.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(93 646)	(9 531)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe (hors BNP Paribas SA) est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.

	2013*	2014	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général (suite)			
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	<p>Sous réserve du respect des conditions de performance indiquées ci-dessous, M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficierait d'une indemnité de départ dans le cas où le Conseil d'administration mettrait fin à ses fonctions. Cette disposition a été autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013.</p> <p>La convention prévoit les dispositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent BONNAFÉ : <ul style="list-style-type: none"> en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde, en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2, ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ; si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent BONNAFÉ devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit : <p>(a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent BONNAFÉ a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité,</p> <p>(b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, M. Jean-Laurent BONNAFÉ percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011 ;</p> en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent BONNAFÉ aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée : <ul style="list-style-type: none"> sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus, et sera soumise aux mêmes conditions.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	5 000	3 067	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 108	4 568	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	3 335 338	2 842 108	

(*) La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (560 112 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (449 668 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (331 200 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015 par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Philippe BORDENAVE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
Philippe BORDENAVE - Directeur Général délégué			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	630 000	640 000	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération fixe annuelle de M. Philippe BORDENAVE a été portée à 640 000 euros à compter du 1 ^{er} mars 2013. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	810 000	610 000	La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants : rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 64 % de la cible la rémunération variable annuelle. La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 610 000 euros. La partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas. La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	230 526*	168 360	La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 168 360 euros pour M. Philippe BORDENAVE. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 1 067 500 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.
Jetons de présence	12 075	1 218	M. Philippe BORDENAVE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas Personal Finance, pour lequel il ne perçoit plus de jetons de présence depuis septembre 2014, les jetons de présence ayant été supprimés.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(12 075)	(1 218)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Philippe BORDENAVE au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.

	2013*	2014	Commentaires
Philippe BORDENAVE - Directeur Général délégué			
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 784	3 067	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	5 172	6 631	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	1 680 889	1 428 471	
<p>(*) La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (286 724 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (230 526 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (168 360 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015, par référence à l'exercice 2014.</p> <p>Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.</p>			

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. François VILLEROY de GALHAU soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
François VILLEROY de GALHAU - Directeur Général délégué			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	450 000	450 000	La rémunération de M. François VILLEROY de GALHAU est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	500 000	440 000	<p>La rémunération variable de M. François VILLEROY de GALHAU évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 120 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe et aux résultats des métiers ou pôles sous sa responsabilité ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; • pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ; • rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ; • pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible). <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 81 % de la cible la rémunération variable annuelle. La rémunération variable attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 440 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas. • La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	142 300*	121 440	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 121 440 euros pour M. François VILLEROY de GALHAU.</p> <p>Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 770 000 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.</p>
Jetons de présence	129 331	135 578	M. François VILLEROY de GALHAU ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BGL, BNL, BNP Paribas Fortis et Cortal Consors.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(129 331)	(135 578)	Le montant des jetons de présence attribué à M. François VILLEROY de GALHAU au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.

	2013*	2014	Commentaires
François VILLEROY de GALHAU - Directeur Général délégué			
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. François VILLEROY de GALHAU a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 680	3 067	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 530	5 006	M. François VILLEROY de GALHAU dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	1 100 917	1 019 926	

(*) La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (176 702 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (142 300 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (121 440 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015, par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Baudouin PROT durant son mandat soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013	2014	Commentaires
Baudouin PROT - Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	850 000	779 167	La rémunération de M. Baudouin PROT était déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	Néant	Conformément à la règle applicable au sein de BNP Paribas, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'une rémunération variable.
Rémunération variable pluriannuelle	M. Baudouin PROT a renoncé à son plan de rémunération à moyen terme (RMT) attribué en 2014 au titre de 2013 d'un montant de 283 333 euros, et n'a plus bénéficié par la suite d'aucune rémunération variable pluriannuelle.		
Jetons de présence	80 248	52 861	M. Baudouin PROT n'a perçu des jetons de présence qu'au titre de son mandat au sein de BNP Paribas SA.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	Néant	
Rémunération exceptionnelle (convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2011 au titre des conventions réglementées)	Néant	150 000	M. Baudouin PROT a bénéficié lors de la cessation de son mandat d'une indemnité compensatrice de 150 000 euros, correspondant à l'indemnité de fin de carrière qu'il aurait reçue en qualité de salarié.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Baudouin PROT n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Baudouin PROT relevait d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale. M. Baudouin PROT a quitté BNP Paribas le 1 ^{er} décembre 2014 pour faire valoir ses droits à la retraite. Au titre de ce régime, sa pension a été calculée, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. Le montant de retraite garanti incluant la retraite de base Sécurité sociale et les retraites complémentaires obligatoires est de 527 933 euros.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	378	M. Baudouin PROT bénéficiait du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Baudouin PROT a été, en 2014, de 378 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 905	2 756	M. Baudouin PROT bénéficiait des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 658	3 780	M. Baudouin PROT a disposé d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	939 218	988 942	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Georges CHODRON de COURCEL durant son mandat soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013	2014	Commentaires
Georges CHODRON de COURCEL - Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	683 333	350 000	La rémunération de M. Georges CHODRON de COURCEL était déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	650 000	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de 2014.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle rattachée à l'exercice 2014.
Jetons de présence	77 063	12 399	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a pas perçu de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée. Les montants pris en compte ne concernent que les jetons perçus jusqu'à la cessation de son mandat le 30 juin 2014.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(77 063)	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	285 736	M. Georges CHODRON de COURCEL a perçu en qualité de salarié ex-BNP une indemnité de fin de carrière de 285 736 euros lorsqu'il a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2014.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL relevait d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale. M. Georges CHODRON de COURCEL a quitté BNP Paribas le 30 septembre 2014 pour faire valoir ses droits à la retraite. Au titre de ce régime, sa pension a été calculée, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. Le montant de retraite garanti incluant la retraite de base Sécurité sociale et les retraites complémentaires obligatoires est de 337 881 euros.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	206	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficiait du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Georges CHODRON de COURCEL a été, en 2014, de 206 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 814	1 485	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficiait des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	4 140	2 070	M. Georges CHODRON de COURCEL a disposé d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	1 342 694	651 896	

ÉTAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DECLAREES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants mentionnées à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2014 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
BONNAFÉ Jean-Laurent ⁽¹⁾ Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 738 actions	2	37 376,28
COHEN Monique Administrateur de BNP Paribas	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 3 000 actions	1	147 000,00
GUILLOU Marion Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 300 actions	1	15 099,00
MISSON Nicole Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 198 actions	1	10 940,92
SCHWARZER Daniela Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 200 actions	1	9 804,40

(1) Hors exercices de stock-options, détaillés au chapitre 2.1.

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET LES ACTIONS DE PERFORMANCE

Instruments consentis en 2014 au salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'attribution le plus élevé, et instruments transférés ou levés en 2014 les plus importants, au profit de salariés non mandataires sociaux.

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution
Options consenties en 2014 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-	-
Options levées en 2014 (10 salariés)	117 928 4 000	35,11 51,20	06/04/2009 05/03/2010

	Nombre d'actions attribuées/transférées	Dates d'attribution
Actions de performance consenties en 2014 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-
Actions de performance transférées en 2014 (10 salariés)	6 700 7 326	05/03/2010 04/03/2011

2.2 Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'administration rend compte de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, la Recommandation AMF n° 2012-02⁽¹⁾ ainsi que le rapport annuel du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE).

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révisé en juin 2013) publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AfeP) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef). BNP Paribas applique les recommandations de ce Code, ci-après dénommé Code de gouvernement d'entreprise, lequel peut être consulté sur le site de l'AfeP (<http://www.afeP.com>) et sur le site du Medef (<http://www.medef.com>).

Par ailleurs, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies à l'article 18, Titre V Assemblées des actionnaires, des statuts de la Banque publiés dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la partie Actes constitutifs et statuts. En outre, un résumé de ces modalités ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 sont repris dans la partie BNP Paribas et ses actionnaires dudit Document.

1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le règlement intérieur du Conseil d'administration est joint en annexe au présent rapport.

Il détaille le fonctionnement du Conseil d'administration, la répartition des responsabilités entre la Direction Générale et le Conseil, les missions et le fonctionnement des Comités spécialisés, ainsi que le comportement attendu de l'administrateur et du censeur.

1.a Les missions du Conseil d'administration

- Le règlement intérieur adopté en 1997 par le Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés. Il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de Place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. La dernière mise à jour est intervenue en début d'année 2014 pour tenir compte de la version de juin 2013 du Code de gouvernement d'entreprise.
- Les Comités spécialisés du Conseil d'administration sont le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et le Comité des rémunérations.

En créant un Comité de contrôle interne et des risques distinct du Comité des comptes, le Conseil d'administration a décidé, dès 1994, de découpler les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit. En 2007, le Conseil a élargi la mission du Comité de contrôle interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, des risques de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité remplit ses missions de manière indépendante et complémentaire du Comité des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ces deux Comités se réunissent en séance commune pour traiter des sujets relevant de la politique de risque et de provisionnement de BNP Paribas, prendre connaissance des plans d'audit, et préparer les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques et des dispositifs de gestion des risques. En 2014, il a été décidé que dorénavant, les risques pouvant avoir une incidence matérielle sur les comptes seraient systématiquement revus lors de la séance commune des deux Comités. Ils délibèrent sur la base d'une documentation élaborée conjointement par le responsable Finance et le responsable des Risques du Groupe et, quand cela est nécessaire, par le responsable Juridique. Ces trois responsables, ainsi que le responsable de la Conformité, assistent aux réunions, permettant ainsi une revue complète des risques.

La composition de ces deux Comités et les travaux qu'ils réalisent dans leurs domaines respectifs visent à répondre aux exigences des disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent de la loi, des dispositions définies par les régulateurs et superviseurs ou de règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son contrôle interne et sa politique de risque.

(1) *Recommandation AMF n°2012-02 – Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code AfeP-Medef – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF (modifiée le 11 décembre 2014).*

1.b La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Depuis le 11 juin 2003, BNP Paribas a fait le choix de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014.

Les missions du Président

Le Président veille au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. Il préside, à ce titre, le Comité de Liaison des Actionnaires dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée.

Le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général tout en respectant les responsabilités exécutives de celui-ci. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. Ses missions sont de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif. Elles ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général, qui assume seul la responsabilité opérationnelle du Groupe.

À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration.

En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international. Le Président apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales ; il contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance. Il apporte son concours à la Direction Générale ou, à la demande de celle-ci, représente la Banque dans ses relations avec les autorités financières et monétaires nationales et internationales. Il participe activement au débat sur l'évolution de la régulation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur bancaire.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

Les pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il a autorité sur l'ensemble du Groupe. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil (§ 1)⁽¹⁾. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission non couverte par le mandat des Commissaires aux comptes dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

1.c La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs

La composition du Conseil et son évolution

- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014 a renouvelé le mandat de MM. Baudouin Prot, Jean-François Lepetit et de Mme Fields Wicker-Miurin, ratifié la cooptation de Mme Monique Cohen en remplacement de Mme Daniela Weber-Rey et renouvelé le mandat pour une durée de trois ans, et nommé Mme Daniela Schwarzer en remplacement de Mme Hélène Ploix dont le mandat arrivait à échéance à cette Assemblée. Seize administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée.
- À l'issue de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014, le Conseil d'administration était composé de 16 administrateurs dont 14 nommés par les actionnaires.

La composition du Conseil d'administration a évolué au cours de l'année 2014. Suite au décès tragique de M. Christophe de Margerie, la cooptation de son remplaçant n'a pas été décidée par le Conseil d'administration avant le 31 décembre 2014. M. Baudouin Prot a remis à la disposition du Conseil son mandat d'administrateur à la date du 1^{er} décembre 2014 et a fait valoir ses droits à la retraite. M. Jean Lemierre a été coopté pour le remplacer.

Ainsi au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration comprenait 15 administrateurs, dont 13 nommés par les actionnaires. La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires était de 38,46 % (5/13). Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil.

(1) Les références aux § renvoient aux numéros des paragraphes du règlement intérieur du Conseil d'administration.

La présidence du Conseil

La fonction de Président du Conseil d'administration de M. Baudouin Prot a pris fin le 1^{er} décembre 2014 lorsqu'il a remis à disposition du Conseil son mandat d'administrateur et que M. Jean Lemierre a été nommé à cette fonction lors de la même séance de Conseil (voir le point 3d).

L'indépendance des administrateurs (au 31 décembre 2014)

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise pour définir l'indépendance des administrateurs :

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
J. LEMIERRE	x	o	o	o	o	o	o
M. PEBEREAU	x	x ^(*)	o	o	o	x	o
J-L. BONNAFÉ	x	o	o	o	o	o	o
P A. de CHALENDAR	o	o	o	o	o	o	o
M. COHEN	o	o	o	o	o	o	o
M. GUILLOU	o	o	o	o	o	o	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	x ^(*)	o
J-F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
N. MISSON	x	o	o	o	o	o	o
T. MOUCHARD	x	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
D. SCHWARZER	o	o	o	o	o	o	o
M. TILMANT	o	o	o	o	o	o	o ^(*)
E. VAN BROEKHOVEN	o	o	o	o	o	o	o ^(*)
F. WICKER-MIURIN	o	o	o	o	o	o	o

Légende :

« o » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

Critère 1 : Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Statut de l'actionnaire important.

(*) Cf. commentaires ci-dessous.

Répondent aux critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise : Mmes Monique Cohen, Marion Guillou, Laurence Parisot, Daniela Schwarzer, Fields Wicker-Miurin et MM. Pierre André de Chalendar et Jean-François Lepetit.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise (point 9.5), le Conseil d'administration a considéré que la composition du capital de BNP Paribas et l'absence de conflit d'intérêts potentiel garantissaient l'indépendance de MM. Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven.

Pendant la période de plus de douze années d'exercice du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, trois Directeurs Généraux se sont succédé, chacun d'eux ayant assumé ou assumant la direction effective de la Banque avec sa propre personnalité et ses propres méthodes et pratiques. L'actuel Directeur Général n'est dans cette position que depuis trois ans. En conséquence, le Conseil d'administration a considéré que l'esprit critique dont fait preuve M. Denis Kessler se renouvelle à chaque changement de la direction effective, garantissant ainsi son indépendance. Le Conseil a également tenu compte de la compétence financière de M. Denis Kessler, indispensable à la compréhension des mécanismes bancaires (Docteur d'État en Sciences économiques et diplômé des Hautes Études Commerciales), renforcée par ses fonctions de Président-Directeur Général de l'une des sociétés de réassurance européennes majeures.

Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont donc indépendants au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise et de l'appréciation qu'en a fait le Conseil d'administration pour définir l'indépendance.

Les deux administrateurs élus par les salariés, Mme Nicole Misson et M. Thierry Mouchard, ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.

Un administrateur dont la ratification de la cooptation sera soumise à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, M. Jean Lemierre, et deux administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Michel Pébereau, Président d'Honneur, et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise définissant l'administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration considère que les principales qualités personnelles propres à assurer, au-delà du respect des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise, l'indépendance des administrateurs sont les suivantes :

- la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement ;
- la disponibilité, qui permet d'avoir le recul nécessaire et favorise l'implication de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
- l'*affectio societatis*, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société, au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires ; l'*affectio societatis* favorise notamment la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.

La procédure de sélection des administrateurs associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations à celles du Président du Conseil d'administration en vue de retenir, conformément aux critères définis par le Conseil, les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles recherchées.

1.d La déontologie de l'administrateur

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts. Le règlement intérieur du Conseil (§ 19) leur enjoint, en tout état de cause, de faire part de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le règlement intérieur prévoit qu'un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil dont il est membre, doit démissionner.
- À la connaissance du Conseil, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil et aucun d'entre eux n'a été condamné pour fraude ni n'a été associé en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années au moins.
- À la connaissance du Conseil, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ses qualités au cours des cinq dernières années au moins.
- Indépendamment des conventions et engagements réglementés, il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été choisi.
- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, en particulier, tenus au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Aux termes du règlement intérieur, ils doivent s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives (§ 18).
- Les administrateurs sont informés des périodes pendant lesquelles ils peuvent, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas (§ 18).
- Les administrateurs ont déclaré, au titre des diligences d'application des normes comptables, n'avoir bénéficié d'aucun concours financier de BNP Paribas ou d'une société du Groupe qui n'ait été consenti à des conditions de marché.

1.e La formation et l'information des administrateurs

- En application du règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil (§ 4).
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités du Conseil.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution de la réglementation bancaire et des textes de référence en matière de gouvernance. Le séminaire stratégique qui s'est tenu le 17 décembre 2014 comprenait une session portant sur les nouvelles réglementations à venir et leur incidence sur le plan à moyen et long terme du Groupe.
- Un Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations élargi s'est tenu le 23 septembre 2014 sur l'application de la directive européenne Capital Requirement Directive 4 (CRD 4) dans son volet gouvernance transposée en droit français en 2014. Les derniers textes de transposition ayant été publiés fin 2014, des travaux sont en cours au sein des Comités et du Conseil d'administration pour procéder aux adaptations nécessaires.
- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses états financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur le site internet du Groupe. Le Secrétaire du Conseil lui communique les principales dispositions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Il lui remet le règlement intérieur du Conseil d'administration et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles.
- En 2014, ont été organisées à l'intention des administrateurs récemment nommés ou élus et de ceux qui ont souhaité y participer : une demi-journée consacrée à une présentation sur les risques et une journée portant sur les principes du métier BNP Paribas Securities Services (BP2S), son évolution et son positionnement ; sur l'évolution des normes comptables ; sur les stress tests et Asset Quality Review (AQR), examen de la qualité des actifs de 130 banques européennes les plus importantes de la zone euro et des tests de résistance lancés par les autorités bancaires européennes (Risques) ; sur les marchés allemand et polonais. Les administrateurs présents ont rencontré à cette occasion les responsables concernés.

2. LES REUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITES EN 2014

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 20 reprises en 2014, dont treize fois sur convocation exceptionnelle. La participation moyenne des administrateurs aux séances du Conseil a été de 94 %. Le Conseil s'est, en outre, réuni une fois pour un séminaire stratégique.
- Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de ses membres de 95 %.
- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à cinq reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se sont par ailleurs réunis trois fois en séance commune avec un taux d'assiduité de 100 %. Ces deux Comités se sont ainsi réunis, ensemble ou séparément, douze fois au cours de l'année 2014.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à six reprises, dont deux séances se sont tenues en présence des Présidents des autres Comités et d'un administrateur, M. Michel Tilmant, en considération de son expérience acquise en sa qualité d'ancien dirigeant d'une banque internationale. Hors Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations élargi, le taux d'assiduité était de 100 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni six fois avec un taux d'assiduité de 100 %.

➤ ASSIDUITE AUX SEANCES DU CONSEIL ET DES COMITES EN 2014

Administrateurs	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		Taux d'assiduité individuel
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 1	Colonne 2	
B. PROT (jusqu'au 01/12/2014)	19	19			19	19	100 %
J. LEMIERRE	2	2			2	2	100 %
M. PÉBEREAU	20	20	6	6	26	26	100 %
J-L. BONNAFÉ	20	20			20	20	100 %
P A. de CHALENDAR	17	20	6	6	23	26	88,4 %
M. COHEN (à compter du 12/02/2014)	20	20	3	3	23	23	100 %
M. GUILLOU	17	20	8	8	25	28	89 %
D. KESSLER	16	20	8	9	24	29	82,8 %
J-F. LEPETIT	20	20	12	12	32	32	100 %
C. de MARGERIE (jusqu'au 20/10/2014)	17	17	5	5	22	22	100 %
N. MISSON	20	20	10	10	30	30	100 %
T. MOUCHARD	17	20	7	7	24	27	89 %
L. PARISOT	19	20	6	6	25	26	96 %
H. PLOIX (jusqu'au 14/05/2014)	5	5	6	6	11	11	100 %
D. SCHWARZER (à compter du 14/05/2014)	15	15			15	15	100 %
M. TILMANT	17	20	6	6	23	26	88 %
E. VAN BROEKHOVEN	19	20	7	7	26	27	96 %
F. WICKER-MIURIN	19	20	6	7	25	27	92,6 %
Moyenne		94 %		98 %		95 %	

La colonne 1 recense les présences en séance.

La colonne 2 recense le nombre de séances.

Composition des Comités spécialisés (au 31 décembre 2014)	Comité des comptes	Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations	Comité des rémunérations
Denis KESSLER	□			
Monique COHEN	◇			◇
Thierry MOUCHARD	◇ Δ			
Emiel VAN BROEKHOVEN	◇			
Fields WICKER-MIURIN	◇			
Jean-François LEPETIT		□		◇
Nicole MISSON		◇ Δ		◇ Δ
Michel TILMANT		◇		
Marion GUILLOU		◇	◇	
Michel PÉBEREAU			□	
Laurence PARISOT			◇	
Pierre-André de CHALENDAR			◇	□

□ : Président de Comité ; ◇ : Membre de Comité ; Δ : Administrateur élu par les salariés.

3. LES TRAVAUX DU CONSEIL EN 2014

3.a Stratégie

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé.

Il examine et décide des opérations d'importance stratégique (§ 1) conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Il suit la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et sur le budget.

Il est informé régulièrement de la situation de liquidité et des engagements du Groupe.

- Le Conseil d'administration a délibéré à plusieurs reprises de la situation de l'économie et des marchés. Il a approuvé la mise en œuvre des mesures d'adaptation portant sur l'adéquation des fonds propres aux nouvelles exigences réglementaires nationales, européennes et internationales, la dimension du bilan et la liquidité qui lui ont été proposées par la Direction Générale.
- Il a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux réalisés par la Direction Générale dans le cadre du *Recovery and Resolution Plan* (Plan de Rétablissement et de Résolution) demandé par le Financial Stability Board (FSB) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- Le Conseil a délibéré de la comparaison des performances de la Banque avec ses concurrents ainsi que de son bilan, sur la base des résultats disponibles pour l'année 2013.
- Il a délibéré de la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Il a été informé des résultats de l'enquête annuelle sur la satisfaction des collaborateurs (*Global People Survey*) et des actions qui en ont découlé.
- Le Conseil a pris connaissance du plan de développement 2014-2016 comprenant cinq axes :
 - renforcer encore la proximité avec les clients particuliers (par le développement des innovations digitales), les entreprises (en s'appuyant sur son dispositif européen et mondial) et la clientèle des institutionnels (avec une approche plus coordonnée au travers d'une coopération rapprochée entre les métiers de marché, le métier Titres et Investment Partners) ;
 - simplifier notre organisation et nos modes de fonctionnement (Simple) ;
 - poursuivre l'amélioration de l'efficacité opérationnelle (Efficient) ;
 - adapter certains métiers à leur environnement économique et réglementaire (BNL, Marchés de capitaux, Investment Partners) ;
 - réussir les initiatives de développement – dans certaines géographies (Asie-Pacifique, CIB – Amérique du Nord, Allemagne et Turquie) et poursuivre le développement de métiers spécialisés leaders dans leur secteur (Personal Finance, Assurance, Securities Services, Arval, Leasing Solutions et Real Estate).
- Dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale, il a délibéré sur le montant des enveloppes affectées aux différents objectifs dudit programme.
- Le Conseil a été informé de la politique menée par BNP Paribas dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).
- Il a pris connaissance de la résiliation du protocole d'accord de BNP Paribas avec AXA.
- Il a été informé des conséquences pour le Groupe des événements survenus en Ukraine et de l'impact sur l'activité de sa filiale UkrSibbank.

- Il a été informé de l'état des embargos américains et européens sur la Russie et des conséquences sur les transactions commerciales.
- Il a convoqué la masse des porteurs du TSDI de 500 millions USD émis par BNP Paribas en 1986.
- Il a autorisé la Direction Générale à procéder à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, de titres de créances (obligations et titres assimilés, incluant de façon non limitative les EMTN, les USMTN et les titres subordonnés, à durée déterminée ou indéterminée).
- Il a approuvé le projet de fusion-absorption de la société Cortal Consorts par BNP Paribas.
- Il a approuvé la participation à l'augmentation de capital de la Bank of Nanjing.
- Il a adopté le projet d'acquisition de 100 % de la banque allemande DAB Bank.
- Le Conseil a été informé de la finalisation du dossier d'acquisition de la banque polonaise Bank Gospodarki Sywnosciowej (BGZ) qu'il avait autorisée en 2013 et de la finalisation de la prise de contrôle de la société LaSer par le Groupe.
- Il a approuvé le projet de fusion-absorption de la société Omnium de Gestion et de Développement Immobilier (OGDI) par BNP Paribas.
- Le Conseil a été informé de la nouvelle organisation de la Direction Générale de BNP Paribas intervenue le 1^{er} juillet 2014.
- Le Conseil a délibéré sur la stratégie et les enjeux des activités du Groupe aux États-Unis au regard des nouvelles réglementations américaines et a décidé la création d'une *Intermediary Holding Company* (IHC) avec une gouvernance regroupant les activités du Groupe aux États-Unis (à l'exception de celles de la succursale).
- Il lui a été rappelé la nécessité de mise à jour des obligations déclaratives requises au titre de l'enregistrement de la Banque en qualité de *Swap dealer*.
- Le Conseil d'administration s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique consacré, entre autres, à l'évolution du Plan de développement 2014-2016 avec des analyses sur l'évolution des marchés domestiques et des marchés de CIB, aux réglementations à venir (2016-2018) ; il a examiné les enseignements stratégiques pour la Banque et les enjeux.

3.b Risques, liquidité, conformité et contrôle interne

Sur le rapport du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité œuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil d'administration a régulièrement délibéré de l'environnement économique, financier et réglementaire, notamment prudentiel. Il a été informé de l'évolution des risques ainsi que de la situation de liquidité de la banque.

Risques et liquidité

- Le Conseil d'administration a débattu tout au long de l'année de la politique de liquidité en considération de la situation des marchés, et des dispositions prises ou envisagées par les autorités de régulation internationales ou nationales. Dans un environnement difficile, il a été informé des mesures prises par la Direction Générale pour faire face aux changements et à leurs conséquences sur la quantité, la qualité et le coût de la liquidité. Il a pris note des dispositions mises en œuvre par la Direction Générale pour suivre les besoins de financement des métiers ainsi que des résultats obtenus en 2014 dans ce domaine.
- Il a pris connaissance des conditions de prix et de maturité des émissions de titres de créances, notamment obligations et titres assimilés réalisées en 2013 et 2014.
- Il a revu les modifications apportées au *Recovery and Resolution Plan* (RRP) suite à la demande des régulateurs et superviseurs et dont la version actualisée a été remise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il a autorisé le Directeur Général à compléter le plan de résolution de certaines entités du Groupe aux États-Unis et lui a conféré tous pouvoirs pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à cet effet.
- Il a également examiné les nouvelles réglementations françaises et européennes imposant notamment de nouveaux cadres en matière de résolution bancaire.
- Il a été informé du processus lié à l'exercice de l'*Asset Quality Review* (AQR) et des *stress tests* initiés par l'European Banking Authority (EBA) et la Banque Centrale Européenne (BCE), ainsi que des résultats et de l'impact sur le ratio de solvabilité.
- Il a validé la présentation annuelle ICAAP – *Internal Capital Adequacy Assessment Process*.
- Sur la base de la politique de profil de risque (*Risk Profile Statement*) de BNP Paribas qu'il a approuvée en 2013 et du tableau de bord présentant la mesure des indicateurs retenus pour représenter ce profil de risque, le Conseil a examiné les différentes catégories de risques.
- Il a pris connaissance des conclusions des travaux du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur les risques du Groupe. Il a délibéré des principaux enjeux identifiés, en particulier en ce qui concerne l'exposition aux dettes souveraines. Il a été régulièrement informé de l'évolution du coût du risque par métier et par zone géographique, ainsi que des principaux risques recensés.
- Le Conseil a été régulièrement informé au cours du premier semestre 2014 de l'évolution des procédures administratives et judiciaires initiées par les autorités américaines relatives à la revue par ces mêmes autorités de transactions libellées en US dollar. Le Conseil s'est réuni de nombreuses reprises (au cours du premier semestre, 13 conseils dont 9 réunis spécifiquement sur ce sujet) afin de suivre l'avancement des discussions menées avec les autorités américaines que sont la Fed (Federal Reserve), l'OFAC (Office of Foreign Assets Control), le DOJ (Department of Justice), le DFS (Department of Financial Services) et le DANY (District Attorney of New York Attorney) et d'en débattre. Le Conseil a accepté que la banque plaide coupable selon les termes du droit américain et verse une pénalité de 6,6 milliards d'euros aux autorités américaines. Enfin, le Conseil et ses Comités ont veillé à

analyser les différentes étapes du dossier et les conséquences à en tirer sur le fonctionnement des métiers et du dispositif de contrôle interne.

- Il a entendu les conclusions des travaux effectués conjointement par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur la base du rapport établi au titre de l'année 2013 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions du Règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et remplacé par l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il a procédé à l'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs mis en place.

Conformité et contrôle interne

- Le Conseil d'administration a reçu communication du rapport 2013 sur la conformité et du rapport 2013 sur le contrôle permanent, le risque opérationnel et la continuité d'activité. Sur ces rapports, il a entendu les commentaires du Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé de l'évolution des moyens affectés au contrôle interne.
- Il a été informé des principaux résultats du contrôle périodique en 2013 et au 1^{er} semestre 2014 ainsi que de la synthèse des observations rapportées par l'Inspection Générale.
- Le Conseil a noté que les plans d'audit présentés par les Commissaires aux comptes leur permettaient d'accomplir leurs diligences de manière satisfaisante.
- Il a été informé des enseignements du programme mis en œuvre par la Direction Générale pour assurer le contrôle et la sécurité notamment des opérations de marché. Il a pris connaissance du montant des pertes et gains liés aux incidents opérationnels ainsi que des principaux contentieux.

Le Conseil suit la mise en place du Plan de remédiation demandée par les autorités américaines représentant la traduction des engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollar.

- Le Conseil a été informé de la mise en place par la Direction Générale d'une évolution du système de contrôle interne et du renforcement des moyens et procédures en matière de conformité et de contrôle. Les axes majeurs de cette évolution sont l'intégration de la fonction Conformité avec un nouveau modèle opérationnel et de la fonction juridique, la création d'un Comité Groupe de Supervision et de Contrôle et la mise en place d'un Comité Éthique Groupe.
- Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions, hors la présence du Président et du Directeur Général, de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du contrôle permanent et de la conformité, du responsable d'ALM Trésorerie et du responsable de Group Risk Management dont les compétences couvrent l'ensemble de la politique de risque du Groupe, réalisées par le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.
- Le Conseil a pris connaissance des échanges de correspondance avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et des commentaires du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé des relations avec les régulateurs à l'étranger telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.

3.c Budget, comptes et résultats, gestion et information financières

Budget

Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé lors de sa dernière séance de l'année, le budget 2015 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe, ses domaines d'activité et ses principaux métiers.

Comptes et résultats

- Le Conseil a examiné et approuvé les résultats du 4^e trimestre 2013 et de l'année 2013, ainsi que ceux des trois premiers trimestres de l'année 2014.
- Il a décidé suite au démarrage des discussions avec les autorités américaines dans le cadre du dossier lié à la revue par ces mêmes autorités de transactions libellées en US dollar de constituer une provision dans les comptes au 4^e trimestre 2013 sur proposition du Comité des comptes.
- Il a pris connaissance, chaque trimestre, de l'évolution des revenus et du coefficient d'exploitation par métier.
- Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu la synthèse des travaux du Comité des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes.
- Le Conseil a délibéré de l'évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité à la lumière des nouvelles réglementations et de nouvelles demandes du régulateur. Il a été informé du résultat de l'Asset Quality Review et des stress tests initiés par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'European Banking Authority (EBA) et de son impact sur le ratio de solvabilité.
- Le Conseil a été informé des choix significatifs liés à l'application des principes comptables qui ont été examinés par le Comité des comptes sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe.
- Il a entendu les commentaires du Comité des comptes sur la synthèse du contrôle interne comptable examinée, chaque trimestre, par ce dernier.
- Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe, réalisées par le Comité des comptes hors la présence du Président et du Directeur Général.

Gestion financière

- Le Conseil a reçu communication du rapport sur le financement à moyen et long terme en 2013 et au 1^{er} semestre 2014 ; il a entendu les commentaires de la Direction Générale sur les conditions d'exécution des programmes. Il a également été régulièrement informé de la rentabilité de la production nouvelle des crédits.

- Il a pris connaissance du rapport ICAAP – Internal Capital Adequacy Assessment Process. Ce rapport, présenté à la séance commune du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, vise à s'assurer que la Banque fait une bonne évaluation de ses risques (de concentration, opérationnel, informatique), qu'elle a mis en place des contrôles adéquats, et qu'elle dispose et disposera des fonds propres nécessaires pour faire face à ces risques.
- Il lui a été rendu compte des rachats d'actions effectués dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

Information financière

- Le Conseil a examiné et arrêté, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqués et approuvé le rapport du Conseil d'administration pour l'année 2013.
- Il a été informé des notations financières long terme de l'entreprise données par les principales agences de notation. Elles sont reprises dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la section *Chiffres clés*, du chapitre 1 *Présentation du Groupe BNP Paribas*.

3.d Gouvernement d'entreprise

Évolution de la gouvernance de BNP Paribas

Le 1^{er} décembre 2014, M. Jean Lemierre, suite à un processus d'examen approfondi de personnalités externes et internes, initié et réalisé par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, a été coopté administrateur en remplacement de M. Baudouin Prot et nommé Président du Conseil d'administration à l'unanimité (voir 4.c).

Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2014

Il a été décidé de faire appel pour la première fois à un cabinet externe afin de réaliser l'évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, qui depuis maintenant 13 ans font l'objet d'une évaluation interne. Cette décision prise par le Conseil le 30 octobre 2014 satisfait aux dispositions de la directive européenne CRD 4 retranscrites dans le Code monétaire et financier. Il est en effet stipulé que le Comité des nominations doit « évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration ». S'agissant d'une nouvelle disposition, le Conseil a décidé de confier à un cabinet externe cette évaluation.

Cette évaluation a été réalisée d'une part sur la base d'un questionnaire établi par le cabinet comprenant plus d'une centaine de questions et portant sur la composition et le fonctionnement du Conseil, ses principaux domaines de responsabilité et d'activité tels que décrits dans le présent rapport, la compétence des administrateurs, les travaux des comités spécialisés, les sujets prioritaires des Conseils et la pertinence des comptes rendus, et d'autre part d'entretiens individuels animés par le cabinet externe. Il en ressort des satisfactions certaines sur la gouvernance de la banque et des attentions à porter sur la mise en œuvre de la directive CRD 4 notamment dans sa composante de surveillance de risques.

Évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

- Dans le cadre du processus décrit ci-dessus, le Conseil a évalué l'indépendance des administrateurs en considération des qualités définies au point 1.c du présent rapport (compétence, courage, disponibilité et *affectio societatis*) ainsi que la compétence des membres de chacun de ses Comités. Il a délibéré des propositions relatives à sa composition susceptibles d'être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Le Conseil a retenu la proposition de cooptation de Mme Monique Cohen en remplacement de Mme Daniela Weber-Rey jusqu'à la fin du mandat de celle-ci. Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale de nommer Mme Daniela Schwarzer pour une durée de trois ans en remplacement de Mme Hélène Ploix qui n'avait pas demandé le renouvellement de son mandat. Il lui a également été proposé de renouveler les mandats de MM. Baudouin Prot, Jean-François Lepetit et Mme Fields Wicker-Miurin.

Rapport du Président

Le rapport 2013 du Président a été approuvé par le Conseil d'administration, et le présent rapport 2014 a été approuvé en début d'année 2015.

3.e Rémunération

Rémunération des administrateurs

- Les administrateurs extérieurs au Groupe⁽¹⁾ ne reçoivent de la part de BNP Paribas aucune autre rémunération que les jetons de présence.
- En rémunération de leur activité au Conseil d'administration, les jetons de présence alloués aux administrateurs comportent une part fixe et une part variable importante déterminée en fonction de la participation effective aux réunions du Conseil.
- Comme cela avait été décidé par le Conseil en juillet 2013, pour une application à compter de 2014, la part fixe des jetons de présence est fixée à 17 000 euros en 2014 pour tous les administrateurs.
- Pour les administrateurs résidant en France, la part variable des jetons de présence est calculée sur la base de 2 400 euros par séance programmée (sur la base de 7 séances par an) et de 3 800 euros par séance exceptionnelle.
- Pour les administrateurs résidant hors de France, la part variable des jetons de présence est calculée sur la base de 3 600 euros par séance programmée et de 4 000 euros par séance exceptionnelle.
- En rémunération de leur activité dans les Comités spécialisés, les Présidents de Comités reçoivent 5 000 euros par séance et les autres membres 2 000 euros. Il n'y a plus de distinction entre la part fixe et la part variable par séance pour les Comités spécialisés.

(1) Administrateurs membres du Groupe : Mme Nicole Misson, MM. Thierry Mouchard, Jean-Laurent Bonnafé et Baudouin Prot jusqu'au 1er décembre 2014 et à compter de cette date M. Jean Lemierre.

- Le Conseil a approuvé la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations relative à la répartition des jetons de présence.
- Le tableau des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration figure dans la section *Rémunérations* du point 2.1 du présent chapitre.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Le Conseil d'administration a arrêté les principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2014. Ces dispositions sont décrites dans la section *Rémunérations* du point 2.1 du présent chapitre.

Ni le Président, ni le Directeur Général, ni les Directeurs Généraux délégués n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part aux délibérations correspondantes du Conseil.

- Les décisions du Conseil d'administration ont été rendues publiques conformément au Code de gouvernement d'entreprise et sont publiées sur le site internet de la Banque.
- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux selon les mêmes modalités que celles appliquées en 2013. Elles sont régulièrement réexaminées et font l'objet d'une communication dans le cadre de l'information réglementée. Le Conseil a constaté les résultats des calculs liés aux critères chiffrés portant sur la performance du Groupe ou des domaines d'activité sous leur supervision pour les Directeurs Généraux délégués. Il a apprécié comment les objectifs personnels avaient été atteints en considération notamment de son évaluation des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité mises en œuvre par chacun des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration s'est assuré de la cohérence de l'évolution de la rémunération variable avec celle du résultat du Groupe BNP Paribas.
- Le Conseil a décidé de supprimer la rémunération variable annuelle de l'ancien Président afin de se mettre en conformité avec les pratiques usuelles désormais pour les Présidents « dissociés ».
- Le Conseil a fixé pour le nouveau Président du Conseil d'administration sa rémunération à compter du 1^{er} décembre 2014. Elle est exclusivement constituée d'une rémunération fixe annuelle.
- Le Conseil a décidé de modifier la rémunération fixe avec effet au 1^{er} janvier 2015 de M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, suite à la réorganisation de la Direction Générale entraînant l'accroissement de ses domaines de responsabilité.
- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a approuvé les caractéristiques d'un plan de rémunération à long terme destiné à assurer l'intéressement des dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur longue période basé sur une stricte évolution du cours de Bourse, tout en assurant une performance durable et continue par rapport à celle d'autres banques européennes. Il s'était assuré en 2011 auprès du Comité des sages Afep-Medef que ce plan respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise. Il a mis en œuvre ce plan au bénéfice du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Rémunération des catégories de salariés soumises à une réglementation spécifique

- Le Conseil a été informé par le Comité des rémunérations de l'approche des principes d'identification de la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.
- Il a approuvé plusieurs aménagements substantiels de la politique de rémunération de cette population, particulièrement dans le cadre de la mise en place des dispositions de la directive CRD 4 à compter du 1^{er} janvier 2014, et pris connaissance des principales orientations envisagées par la Direction Générale pour déterminer les enveloppes de rémunération pour les populations régulées au titre de 2014.

Égalité professionnelle et salariale

Le Conseil d'administration a délibéré sur la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale sur la base du rapport prévu par la réglementation. Il a été informé de la politique conduite par la Direction Générale pour promouvoir la diversité et veiller au respect du principe d'égalité de traitement des femmes et des hommes dans les processus de gestion de carrière et de rémunération.

Plan Global d'Intéressement en Actions

En 2014, il n'a pas été mis en place de Plan d'attribution d'options ou d'actions gratuites.

4. LES TRAVAUX DES COMITES EN 2014

Aucun membre de la Direction Générale, ni le Président du Conseil d'administration, ne fait partie d'aucun Comité depuis 1997.

4.a Comité des comptes

- Composition et compétences

Le Comité des comptes a été composé en 2014 de M. Denis Kessler, de Mme Fields Wicker-Miurin, de MM. Emiel Van Broekhoven et Thierry Mouchard, de M. Christophe de Margerie jusqu'au 20 octobre 2014, et de Mme Monique Cohen à compter du 3 décembre 2014. Le Comité comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière (cf. *Composition du Conseil d'administration*). En considération de ses compétences financières renforcées par ses fonctions de Président-Directeur Général de SCOR, société de réassurance majeure européenne, M. Denis Kessler a été désigné Président du Comité.

L'actualisation de l'information et des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, par le responsable Finance Groupe présent lors des réunions, des sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes.

Les documents relatifs à l'ordre du jour, notamment les dossiers concernant les résultats et le contrôle interne comptable, sont établis selon des formats standardisés de présentation.

- Missions

Les missions du Comité des comptes figurent dans le règlement intérieur (§ 7.2).

- Réunions et travaux

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises en 2014 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 95 %. Il s'est, en outre, réuni trois fois en séance commune avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Examen des comptes et information financière

- Le Comité des comptes a procédé chaque trimestre à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes.
- Le Comité des comptes a analysé chaque trimestre les tableaux de synthèse des résultats consolidés, la rentabilité annualisée des capitaux propres ainsi que les résultats et la rentabilité par domaine d'activité. Il a également examiné l'évolution des ratios de solvabilité Bâle 2, Bâle 2.5 et Bâle 3 estimés ainsi que celle des actifs pondérés.
- Il a examiné le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2013 et son évolution entre cette date et le 30 juin 2014 ; il a, à cette occasion, été informé de l'évolution des engagements de hors-bilan. Une présentation trimestrielle d'un bilan cash, facilitant l'analyse de la structure du bilan et de la liquidité, complète cette présentation comptable.
- Le Comité a passé en revue les expositions sensibles présentées conformément aux recommandations du Financial Stability Board (FSB). Il a pris connaissance de la réduction des expositions du Groupe aux dettes souveraines et examiné les conséquences des acquisitions réalisées sur le résultat du Groupe.
- Le Comité a examiné les écarts d'acquisition et leurs ajustements éventuels.
- Il a pris connaissance des explications relatives à la *Funding Valuation Adjustment (FVA)* et à la *Prudent Valuation Adjustment (PVA)* et des ajustements apportés à la *Credit Valuation Adjustment (CVA)*.
- Les résultats de l'*Asset Quality Review (AQR)* de la Banque Centrale Européenne (BCE) et des stress tests de l'European Banking Authority (EBA) lui ont été présentés ainsi que l'impact sur le ratio de solvabilité.
- Lors de l'examen des résultats, le Comité des comptes a entendu le responsable Finance Groupe et le responsable chargé du reporting comptable et financier. Il a, chaque trimestre, procédé à l'audit du responsable Finance Groupe, hors la présence du Président et du Directeur Général. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre. Hors la présence du Président, du Directeur Général et du responsable Finance Groupe, le Comité a procédé à l'audit des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles.
- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la certification de leurs états financiers. Il a analysé à cette occasion l'évolution du niveau de risque constaté pour chacun des trente contrôles comptables majeurs.
- Le Comité des comptes a examiné la partie du rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

Relations avec les Commissaires aux comptes

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes la déclaration écrite de son indépendance.
- Hors la présence des Commissaires aux comptes, il a été informé des honoraires qui leur ont été versés et pris connaissance du tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit. Il a autorisé une mission de cette nature qui a été soumise à son approbation conformément au règlement intérieur (§ 7.3).

Réunions communes avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

- Les Comités ont reçu des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux points d'amélioration du contrôle interne, et pris connaissance des principales orientations retenues par les Commissaires aux comptes pour l'élaboration de leur plan d'audit 2014 ainsi que les points d'attention les plus significatifs.
- Les Comités ont été informés et suivent les risques les plus significatifs pouvant avoir un impact à terme sur les comptes, notamment sur les enquêtes ou demandes d'informations menées par les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes.
- Les Comités ont suivi l'état des discussions avec les autorités américaines dans le cadre du dossier lié à la revue par ces mêmes autorités de transactions libellées en US dollar et ont veillé à analyser les différentes étapes du dossier et les conséquences à en tirer sur le fonctionnement des métiers et du dispositif de contrôle interne.
- Les Comités ont été informés de la mise en place par la Direction Générale d'une évolution du système de contrôle interne et du renforcement des moyens et procédures en matière de conformité et de contrôle. Les axes majeurs de cette évolution sont l'intégration de la fonction conformité avec un nouveau modèle opérationnel ainsi que l'intégration de la fonction juridique, la création d'un Comité Groupe de Supervision et de Contrôle et la mise en place d'un Comité Éthique Groupe.

4.b Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

- Composition et compétences

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est présidé depuis le 11 mai 2011 par M. Jean-François Lepetit. Il est composé de M. Michel Tilmant, de Mmes Nicole Misson, Hélène Ploix jusqu'au 15 mai 2014, et Marion Guillou à compter du 25 septembre 2014.

Le Comité comprend une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise. Il est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques en raison de leur formation ou de leur expérience. Son Président a exercé des responsabilités exécutives dans le secteur bancaire, il a été Président de la Commission des Opérations de Bourse (COB), membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Un autre de ses membres possède une expérience internationale du management bancaire.

- Missions

Les missions du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité figurent dans le règlement intérieur (§ 8.2).

- Réunions et travaux

Le Comité s'est réuni à cinq reprises en 2014 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

Risques de marché, risques de contrepartie, risques de crédit

- Le Comité a passé en revue, lors de chacune de ses séances, l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie et des risques de crédit. Il a délibéré sur la base des informations présentées par Group Risk Management (GRM). Le responsable de GRM et ses adjoints spécialisés dans les différentes catégories de risques ont répondu en séance aux questions du Comité relevant de leur domaine de responsabilité.
- Le Comité a pris connaissance des principales conclusions des Risk Policy Committees et des Comités Pays organisés par la Direction Générale.
- Il a analysé les évolutions de l'économie et des marchés ainsi que les conséquences qui en résultaient pour les expositions du Groupe. Il a pris connaissance des indicateurs de concentration sectorielle et géographique. Il a examiné l'exposition du Groupe aux dettes souveraines ainsi que les principales expositions aux institutions financières et aux corporates.
- Le Comité a été informé de l'évolution de la *Value at Risk* (VaR) ainsi que des résultats des stress tests réalisés pour les risques de marché.
- Le Comité a examiné la politique de profil de risque de la Banque et passé en revue le tableau de bord élaboré pour son suivi trimestriel.
- Il a également examiné le document *Risk Profile Statement* sur le profil de risque de la Banque élaboré annuellement.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de Group Risk Management.

Liquidité

- Le Comité a été régulièrement informé des conséquences de l'évolution des marchés et des réglementations sur la politique de liquidité du Groupe et sur l'organisation de sa gestion. Lors de chacune de ses séances, il a procédé à de larges échanges de vues avec le Président, le Directeur Général et le responsable d'Assets and Liabilities Management. Il a pris connaissance des actions mises en œuvre par la Direction Générale pour faire face à un environnement profondément modifié.
- Il a examiné les conditions de réalisation du programme de financement à moyen et long terme.
- Il a approuvé l'ensemble des missions assignées d'Assets and Liabilities Management-Treasury (ALM-Treasury).
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable d'ALM-Treasury.

Contrôle permanent, conformité, litiges, contrôle périodique

- Le Comité a pris connaissance des projets de rapport 2013 sur la Conformité, le contrôle opérationnel permanent et la continuité d'activité. Il a été informé de l'adaptation de l'organisation centrale de la conformité, avec la centralisation de certaines fonctions, et pris connaissance de l'état de synthèse des résultats du contrôle permanent. Il a examiné le plan d'action de contrôle permanent pour 2014 ainsi que les points d'attention concernant la continuité d'activité. Il a été informé des actions mises en œuvre et prévues en matière de prévention et de protection contre la fraude.
- Il a passé en revue les principaux incidents ainsi que les principaux litiges et contestations présentés par le responsable juridique qui depuis décembre 2014 assiste au Comité.
- Le Comité a été informé du déroulement des discussions qui ont été entamées avec les autorités américaines à la suite des investigations et revues de transactions libellées en US dollar menées précédemment en collaboration avec ces mêmes autorités.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de la Conformité et du contrôle permanent.
- Le Comité a reçu communication du projet de rapport 2013 sur le contrôle périodique et examiné les résultats du *Risk assessment* réalisé par l'Inspection Générale ainsi que l'évolution du nombre et de la nature des recommandations formulées par cette dernière. Il a pris connaissance du rapport d'activité semestriel du contrôle périodique.

- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique.
- Le Comité a examiné le projet du rapport annuel 2013 sur le contrôle interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

Relations avec les régulateurs

- Le Comité a été informé des ajustements et des demandes complémentaires demandés par les régulateurs sur le *Recovery and Resolution Plan*.
- Il a pris connaissance des relations avec les régulateurs, en France et à l'étranger, telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.
- Il a examiné les échanges de correspondances entre l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la Direction Générale ; il en a rendu compte au Conseil d'administration.

4.c Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

- Composition et compétences

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations est présidé par M. Michel Pébereau depuis le 30 novembre 2012. Il est composé de Mme Laurence Parisot, et de Mme Marion Guillou qui a remplacé Mme Daniela Weber-Rey à compter du 27 novembre 2013. M. Christophe de Margerie avait été nommé en tant que membre de ce Comité fin juillet 2014. Suite à son décès tragique, le Conseil a nommé M. Pierre-André de Chalendar le 1^{er} décembre 2014. M. Michel Pébereau n'est pas considéré comme indépendant selon les critères de l'Afep-Medef, mais son expérience, sa connaissance du secteur et sa haute intégrité personnelle sont les garants de sa liberté et de son sens de l'intérêt général. Ce comité est par ailleurs composé d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entités internationales.

Il associe le Président à ses travaux pour la sélection des nouveaux administrateurs, et la succession des dirigeants mandataires sociaux.

- Missions

Les missions du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations figurent dans le règlement intérieur (§ 11.2).

- Réunions et travaux

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à six reprises avec une participation de 100 %.

- Le Comité a délibéré à plusieurs reprises de l'évolution de la gouvernance du Groupe. À ce titre, le Conseil a décidé, dans le cadre de la réflexion et des mesures à prendre dans la mise en place de la directive européenne CRD 4 dans son volet gouvernance, d'élargir la composition du Comité aux Présidents du Comité des comptes, du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations ainsi qu'à M. Michel Tilmant. Des premières mesures ont été présentées au Conseil par ce Comité élargi.
- Le Comité a initié et réalisé un processus approfondi en vue du remplacement de M. Baudouin Prot au poste de Président du Conseil d'administration. Le Comité ainsi élargi a d'abord établi de façon unanime une série de critères nécessaires à la tenue du poste. Il a ensuite établi une liste à passer en revue de personnalités externes au Groupe BNP Paribas et quelques personnalités internes. Le Comité s'est réuni à deux reprises à ce sujet. Lors de sa première réunion, il a examiné les profils des personnalités et en a écarté la plupart. Il s'est donné un temps de réflexion avant de porter son choix lors de sa deuxième réunion sur M. Jean Lemierre dont les compétences et les qualités sont reconnues et qui a une remarquable connaissance de l'environnement des autorités publiques en particulier de régulation aussi bien nationales qu'européennes.
- Le Comité a préparé l'évaluation pour 2014 du Conseil d'administration, de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés. Il a proposé au Conseil le 30 octobre 2014 le choix du cabinet externe en vue de l'évaluation du Conseil d'administration tenant compte des nouvelles dispositions de la directive européenne CRD 4 telles que transposées dans le Code monétaire et financier.
- Il a examiné la composition du Conseil d'administration et passé en revue la situation de chaque administrateur. Il a délibéré sur la contribution de chacun aux travaux du Conseil et, le cas échéant, des Comités, en considération de ses compétences et de son implication dans les délibérations.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a étudié de façon prospective et au regard des dates d'échéance des mandats de chaque administrateur l'évolution de la composition du Conseil.
- Le Comité a proposé au Conseil de présenter les candidatures en qualité d'administrateur de Mmes Monique Cohen et Daniela Schwarzer.
- Le Comité a examiné la partie du rapport du Président consacrée au gouvernement d'entreprise et a recommandé son approbation par le Conseil d'administration.
- Il a été informé du nouveau processus d'approbation des administrateurs par les autorités bancaires.
- Le Comité a procédé à la répartition des jetons de présence et l'a proposée au Conseil en vue de leur règlement.

4.d Comité des rémunérations

- Composition et compétences

Le Comité des rémunérations est présidé par M. Pierre-André de Chalendar depuis le 6 décembre 2013. Il est composé de M. Jean-François Lepetit, de Mme Hélène Ploix jusqu'au 14 mai 2014, de Mme Nicole Misson et de Mme Monique Cohen depuis le 17 novembre 2014. Sa composition est conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise : ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine et un administrateur salarié est membre du Comité.

Deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. Jean-François Lepetit et Mme Nicole Misson). Cette composition est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas. Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux échanges, hors ceux qui le concernent personnellement.

- Missions

Les missions du Comité des rémunérations figurent dans le règlement intérieur (§ 10.2).

- Réunions et travaux

Le Comité des rémunérations s'est réuni à six reprises avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

- Après avoir reçu une information détaillée sur les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, le Comité a examiné les sujets relatifs à leurs rémunérations. Il a pris connaissance des paramètres retenus pour déterminer les enveloppes de rémunération variable auxquelles ils peuvent prétendre et a été informé du déroulement du processus de rémunération des salariés concernés ; il a examiné la synthèse du rapport de l'Inspection Générale sur ce processus. Il a examiné les modifications apportées par la mise en œuvre de la directive CRD 4 sur les principes de rémunération des activités régulées et a soumis à l'approbation du Conseil d'administration, la nouvelle politique de rémunération de la population concernée. Il a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées au titre de 2013. Il a été informé des correspondances de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution concernant ces sujets.
- Il a pris connaissance du nouveau périmètre de la population régulée.
- Le Comité a déterminé et proposé au Conseil d'administration la rémunération variable des mandataires sociaux dirigeants au titre de 2013 ainsi que les dispositions destinées à différer sur plusieurs années et indexer sur l'évolution du cours de l'action une partie de ces rémunérations.
- Il a délibéré des dispositifs susceptibles d'intéresser les dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur une longue période. Il a proposé au Conseil de reconduire les conditions du plan de rémunération à long terme intégralement conditionnel et indexé sur l'évolution du cours de l'action BNP Paribas.
- Il a proposé au Conseil de modifier ce plan en tenant compte de la nouvelle disposition de la directive CRD 4 au regard de la limitation de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe. Il a proposé au Conseil d'administration de mettre en œuvre ce plan au bénéfice du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.
- Il a déterminé les principes de la politique de rémunération, les rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux des filiales du Groupe entrant dans le seuil fixé par la loi et qui ont délégué au Comité ces missions.
- Le Comité a été informé des rémunérations variables déterminées au titre de 2013 par le Directeur Général pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux. Il a contrôlé début 2015 les rémunérations du responsable des Risques et du responsable de la Conformité qu'il a soumis à l'approbation du Conseil.
- Il a revu les fiches du « Say on Pay » relatives à chacun des mandataires sociaux ainsi que les résolutions relatives aux rémunérations versées aux collaborateurs régulés et au relèvement du ratio maximum entre rémunération fixe et rémunération variable.

ANNEXE : REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur mis à jour le 12 février 2014 est reproduit ci-après dans son intégralité.

PREAMBULE

Le fonctionnement du Conseil d'administration et le mode de Direction Générale de BNP Paribas sont définis par le Code de Commerce, le Code Monétaire et Financier, les dispositions édictées par les autorités régulatrices, les statuts de la Société et le présent règlement.

Le Conseil d'administration prend en compte, en tant que de besoin, les recommandations de Place relatives au Gouvernement d'entreprise.

PREMIERE PARTIE – ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il désigne les mandataires sociaux.

Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Il approuve le rapport du Président joint au rapport de gestion.

Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :

- aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur ;
- au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes ;
- à l'examen et à l'arrêté des comptes ;
- à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'administration leur a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations et de titres assimilés ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués lui rendent compte de l'émission desdits emprunts ou titres.

DEUXIEME PARTIE – LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. Relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur

Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié par le Conseil d'administration à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

3. Organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la Société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la Société au fonctionnement des Comités spécialisés. Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

TROISIEME PARTIE – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. Information des administrateurs

Chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

Les demandes sont adressées au Secrétaire du Conseil d'administration qui en informe le Président ainsi que, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général.

Les documents ainsi mis à la disposition de l'administrateur sont consultés au secrétariat du Conseil d'administration ou auprès du collaborateur compétent du Groupe lorsque le Secrétaire du Conseil l'estime préférable pour des raisons de commodité ou de confidentialité.

5. Réunions du Conseil d'administration

Il se réunit un minimum de quatre fois par an et autant de fois que les circonstances l'exigent.

Les convocations peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi.

Il est tenu un registre de présence, signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration et qui mentionne le nom des administrateurs réputés présents au sens du paragraphe précédent.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial conformément à la législation en vigueur. Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et certifier les copies ou extraits de procès-verbaux.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, ou un Directeur Général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

6. Évaluation du Conseil d'administration, du Président et de la Direction Générale

Le Conseil procède régulièrement à l'évaluation de son fonctionnement et de sa capacité à remplir ses missions.

Il procède régulièrement, et au moins une fois par an, hors la présence des intéressés, à l'évaluation des performances du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués et réfléchit à l'avenir du management.

QUATRIEME PARTIE – LES COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs de BNP Paribas, des Comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative.

Ces Comités se réunissent à leur convenance, avec ou sans la participation du management de la banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité, telle que définie par le présent Règlement.

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux administrateurs qui le souhaitent.

Afin de prendre en compte la nature et les spécificités des activités bancaires, les Comités du Conseil comprennent : le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité des rémunérations, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

7. Le Comité des comptes

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

7.1 Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

7.2 Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les États financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

7.3 Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le Groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède 1 million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finance Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finance Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finance Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Il reçoit des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux déficiences du contrôle interne, et l'examine.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la banque.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finance Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

7.4 Rapport du Président

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

7.5 Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le Responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finance Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la banque.

8. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Il se réunit au moins quatre fois par an.

8.1 Composition

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

8.2 Missions

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

8.3 Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale, du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique, du responsable de la Fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe et du responsable de la Fonction Group Risk Management.

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

9. Dispositions communes au Comité des comptes et au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent deux fois l'an.

Ils prennent connaissance dans cette formation du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion.

Ils traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

10. Le Comité des rémunérations

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

10.1 Composition

Le Comité des rémunérations comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque et le Président n'en est pas membre.

10.2 Missions

Le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait.

11. Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

11.1 Composition

Le Comité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

11.2 Missions

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

Il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nomination d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des censeurs.

Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués. Il est informé, selon le cas, par le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués de tout nouveau mandat social ou de toute nouvelle fonction que l'un d'entre eux envisage d'exercer et prépare l'analyse destinée à permettre au Conseil d'administration de se prononcer sur l'opportunité d'une telle perspective.

Le Comité procède à l'évaluation des performances du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux.

Il contribue, notamment en la documentant, à l'évaluation de l'aptitude initiale et continue des administrateurs et des membres de la Direction Générale.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur.

CINQUIEME PARTIE – REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS

12. Rémunération des administrateurs

Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel des jetons est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il comprend une partie variable prépondérante déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Le montant non attribué de l'allocation autorisée par l'Assemblée générale n'est pas réparti.

La participation effective aux Comités donne droit à un jeton supplémentaire, qui peut être d'un montant différent selon les Comités. Les membres des Comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un Comité différent. Les Présidents des Comités reçoivent un jeton supplémentaire majoré. Les administrateurs résidant à l'étranger reçoivent un demi-jeton supplémentaire.

13. Rémunération des censeurs

La rémunération des censeurs est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

SIXIEME PARTIE – OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR

14. Respect des lois et règlements

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

15. Comportement et assiduité de l'administrateur

L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles.

Il s'engage à informer le Conseil d'administration avant d'accepter tout nouveau mandat social, que ce soit dans une société cotée ou non, française ou étrangère, ou toute nouvelle fonction, que ce soit en France ou à l'étranger, ainsi qu'à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif de ses fonctions et mandats.

Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées générales d'actionnaires.

16. Détenion d'un nombre minimum d'actions

En plus du nombre d'actions d'administrateur requis par les statuts, il est recommandé aux administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de détenir à titre personnel un nombre d'actions équivalant à au moins une année de jetons de présence. Les administrateurs s'interdisent de recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions ainsi détenues.

17. Administrateur de nationalité américaine

L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité.

18. Éthique et déontologie

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initiés au regard de la réglementation boursière.

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers-retours sur de courtes durées.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la Fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe.

19. Situation de conflit d'intérêts

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

20. Discrétion

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

SEPTIEME PARTIE – OBLIGATIONS DU CENSEUR

Les censeurs assistent aux séances du Conseil et des Comités avec voix consultative.

Ils sont soumis aux mêmes règles de comportement et d'assiduité que les administrateurs.